

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 01 JUILLET 2024 – 19H

L'an deux-mille-vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle B du Complexe Sportif, 12 Rue des Salles, à La Bruffière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU (excepté délibération DEL20240701_20) – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET (excepté délibération DEL20240701_24) – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés : Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Sophie Mornier – Hubert PIVETEAU a donné pouvoir Jean-Martial Haeffelin

Étaient absents : Adrien BARON – Béatrice DOUILLARD – Antoine CHÉREAU (délibération DEL20240701_20) – Eric HERVOUET (délibération DEL20240701_24)

Secrétaire de séance : Isabelle BLAINEAU

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

ORDRE DU JOUR

- ☒ DEL20240701_01 Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) dans la zone d'activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine
- ☒ DEL20240701_02 Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- ☒ DEL20240701_03 Convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne – Rocheservière
- ☒ DEL20240701_04 Convention écoles de musique associées au conservatoire de musique Terres de Montaigu
- ☒ DEL20240701_05 Convention Orchestre au collège avec le collège Jules Ferry
- ☒ DEL20240701_06 Musique adaptée
- ☒ DEL20240701_07 Ouverture d'une classe d'orgue
- ☒ DEL20240701_08 Motion en faveur de l'ouverture des urgences de Montaigu-Vendée pendant l'été 2024
- ☒ DEL20240701_09 Schéma de développement de l'offre de santé
- ☒ DEL20240701_10 Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du lotissement intercommunal Le Pré Blanc – Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20240701_11 Avenant de prolongation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- ☒ DEL20240701_12 Prescription de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et fixation des modalités de concertation
- ☒ DEL20240701_13 Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et fixation des modalités de concertation
- ☒ DEL20240701_14 Implantation d'une troisième gendarmerie à La Bruffière
- ☒ DEL20240701_15 Principe de renforcement de l'effectif de la police municipale intercommunale
- ☒ DEL20240701_16 Principe de création de nouveaux locaux pour la police municipale intercommunale
- ☒ DEL20240701_17 Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- ☒ DEL20240701_18 Convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture
- ☒ DEL20240701_19 Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture
- ☒ DEL20240701_20 Convention de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de l'agglomération
- ☒ DEL20240701_21 Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention-cadre
- ☒ DEL20240701_22 Modification du tableau des effectifs
- ☒ DEL20240701_23 Appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels informatiques neufs ou reconditionnés, et prestations associées
- ☒ DEL20240701_24 Convention de prestations de services avec le syndicat e-Collectivités pour la fourniture de services de télécommunications
- ☒ DEL20240701_25 Groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, plannings et absences
- ☒ DEL20240701_26 Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations d'entretien et maintenance des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation des bâtiments
- ☒ DEL20240701_27 Convention de partenariat financier avec la commune de Montaigu-Vendée concernant la gestion des locaux du Centre Technique de Saint-Hilaire-de-Loulay
- ☒ DEL20240701_28 Compétence Assainissement – Procès-verbaux de mise à disposition des biens, actifs et passifs des communes
- ☒ DEL20240701_29 Convention financière avec le CIAS Montaigu-Rocheservière pour la prise en charge des loyers des établissements d'hébergement pour personnes âgées
- ☒ DEL20240701_30 Réaménagement, végétalisation et agrandissement de parkings mutualisés aux abords de l'hôtel d'agglomération et du cinéma sur la commune déléguée de Montaigu (Montaigu-Vendée) – Lot n°02 « Végétalisation des parkings existants et entretien des espaces verts réaménagés »
- ☒ DEL20240701_31 Avenants aux marchés de travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée
- ☒ DEL20240701_32 Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Madame Isabelle BLAINEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 8 avril 2024 rédigé par Monsieur Adrien BARON est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la motion en faveur des urgences du site de Montaigu. L'assemblée à l'unanimité décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

INTRODUCTION

Antoine CHEREAU « *Merci Monsieur le Maire de La Bruffière de nous accueillir, Monsieur le Vice-président, je te laisse la parole.* »

Jean-Michel BREGEON « *Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Au nom de la commune, je suis très content de vous accueillir ce soir. Je suis très heureux de vous recevoir, vous, Mesdames et Messieurs les Maires et l'ensemble des élus de Terres de Montaigu, les services de l'agglomération, le directeur général, les DGA et l'ensemble du personnel de Terres de Montaigu, et vous, Mesdames et Messieurs les élus de La Bruffière, merci d'être venus nombreux pour profiter de la séance de ce soir.*

Je vous souhaite au nom du conseil municipal, bienvenue à La Bruffière. C'est avec beaucoup de plaisir et un grand honneur que nous vous accueillons dans notre commune. J'en profite pour vous remercier Monsieur le Président, cher Antoine, d'avoir proposé à la commune de La Bruffière de recevoir la dernière séance du Conseil d'agglomération avant la pause estivale. Nous en avons tous bien besoin.

A La Bruffière, nous portons, avec Terres de Montaigu, des projets ambitieux pour l'ensemble de nos habitants. Fruit d'un long travail, il témoigne de notre engagement constant et inlassable pour l'amélioration de la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire sans renier bien sûr notre identité. Au cœur du bocage vendéen, La Bruffière est une commune de 4 000 habitants, bordée par la Sèvre Nantaise qui s'étend au croisement de trois départements. La Bruffière est une commune rurale, authentique, avec de véritables espaces naturels préservés. L'agriculture et l'industrie constituent les deux filières fondamentales et historiques de l'économie de La Bruffière. 25 exploitations agricoles sont implantées sur notre commune. Le groupe Defontaine, fleuron industriel de notre commune est présent sur les marchés de haute technologie. L'usine est installée sur notre commune depuis 1946. Aujourd'hui cette entreprise compte plus de 650 salariés sur le site de La Bruffière.

Alors si je devais ne citer qu'un projet réalisé par la commune qui illustre parfaitement ce que nous sommes, je prendrai l'exemple des travaux d'embellissement du Parc Pointe-à-Pitre. Ce projet est un investissement d'avenir pour La Bruffière puisqu'il conjugue préservation de notre environnement et renforcement du lien social. Véritable poumon vert situé au cœur du bourg, le Parc Pointe-à-Pitre est un lieu fédérateur et connu de tous. Il sera demain un lieu de vie agréable pour les familles et un lieu de rencontres et d'échanges. Même si l'inauguration officielle a été reportée et vous savez tous pourquoi, vous serez les bienvenus pour l'ouverture du parc ce samedi 6 juillet.

D'autres projets sont réalisés avec les services de l'agglomération de Terres de Montaigu. Terres de Montaigu nous apporte une aide précieuse notamment sur les compétences du développement économique et touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement de notre territoire, de la sécurité, de la gestion des enjeux environnementaux, de la jeunesse. La Communauté d'agglomération avec ces différents services est une vraie opportunité pour l'ensemble des habitants et des entreprises de notre territoire.

Terres de Montaigu à La Bruffière, c'est l'observatoire de la petite enfance qui nous a conduit à lancer la construction d'une crèche de 24 places qui verra le jour à l'horizon 2026.

Terres de Montaigu à La Bruffière, c'est aussi un accompagnement précieux dans la construction de nos nouveaux lotissements : lotissement des Potiers dont les lots sont en cours de commercialisation et le lotissement des Meuniers dont la réalisation est prévue pour 2026.

Terres de Montaigu en matière de sécurité, un des sujets que nous allons aborder ce soir, c'est le déploiement de la vidéoprotection et la création d'une brigade mobile de gendarmerie sur la commune.

En tant que maire, ces projets illustrent parfaitement, mes convictions de développement pour La Bruffière. Alors merci encore de votre présence à La Bruffière et bonne séance à tous et à toutes. »

Antoine CHEREAU : « *Merci Monsieur le Maire. A mon tour de vous remercier Monsieur le Maire de nous accueillir ici même si ce n'est pas dans la salle originellement prévue mais c'était important pour nous d'être là aujourd'hui. Je remercie et je salue tout particulièrement les très nombreux membres du conseil municipal présents et qui vont assister à notre conseil. C'est la raison pour laquelle, dans quelques instants, je ferai ce que l'on fait tout le temps désormais, un petit résumé sur la manière dont se décline l'action sur quelques sujets de Terres de Montaigu au sein de la commune de La Bruffière. Document, mon cher Jean-Michel, qui est à votre disposition. Il se trouve que vous en avez fait largement état dans votre propos introductif et je vous en remercie.*

Ce conseil est à La Bruffière pour les raisons liées à des prises de décision sur la gendarmerie, l'occasion avec Cécile Barreau [Vice-présidente en charge de la Commission Sécurité et Accès des services au public] de faire un point sur ces questions-là. Il arrive dans un contexte national que nous n'avons pas du tout imaginé, au moment où nous avons décidé de la tenue de ce conseil, puisque nous sommes entre deux tours. Nous avons choisi de maintenir ce conseil malgré tout, parce que nous avons des décisions importantes à prendre. Pour autant je nous invite à nous rappeler qu'ici n'est pas le lieu des problématiques nationales mais bien le lieu de la préoccupation des actions pour nos concitoyens. Cela n'empêchant pas les convictions des uns et des autres. Mais nous sommes ici, et je crois que c'est la meilleure réponse à apporter dans les temps qui courent, pour être présents pour les problématiques et l'avenir de chacun de nos concitoyens.

Je voudrais commencer par vous dire ma grande fierté partagée avec Anthony Bonnet [Vice-président en charge du Tourisme et de la Culture] de la première semaine de l'ouverture du Cinéma Grand Ecran. Nous y étions, il y a quelques jours pour la séance inaugurale. Les chiffres sont très impressionnants depuis leur ouverture, puisque 5 000 personnes sont venues, en cinq jours, en dehors de la séance inaugurale, avec une pointe à 1 700 personnes samedi dernier. Nous pouvons bien sûr nous réjouir de cela. Je suis heureux que nous ayons choisi de confier ce projet à des professionnels. Cela a été un débat parmi nous. Voilà le résultat. Je les remercie, je l'ai fait devant eux et je le refais ici, d'avoir accepté et compris nos attentes, y compris sur l'action culturelle. On voit là que nous pourrions avoir de l'action culturelle qui touche le plus grand nombre. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Je voudrais vous dire que j'en suis fier. Les travaux ne sont pas totalement terminés en matière extérieure, puisque vous le savez nous travaillons sur la mutualisation des parkings avec le futur parking de l'agglomération, et nous aurons tout à l'heure une délibération sur le paysagement de l'ensemble des parkings. Les choses avancent bien.

Je voulais aussi profiter de ce conseil pour vous informer que selon la délibération que nous avons prise concernant le conseil de développement, j'ai choisi une personnalité importante pour présider ce conseil de développement. Il s'agit de Monsieur Bertrand Blaineau qui habite sur notre territoire, président du groupe Papin, grande entreprise dont le siège est à Saint-Fulgent qui intervient dans les travaux publics, les sols sportifs et le paysage. Il connaît extrêmement bien les enjeux de notre territoire. Il a accepté de porter cette charge. Devant vous je l'en remercie. Nous reviendrons devant vous sur l'organisation complète de ce conseil de développement.

Je voudrais aussi vous annoncer que nous avons deux cadres importants qui ont été séduits par l'avenir à la Région des Pays de la Loire. Je voudrais vous informer que Maxime le Quellec, mon directeur de cabinet, va rejoindre la Région qu'il connaît bien, dans quelques jours pour rejoindre les services au siège. Je le remercie devant vous tous, de l'action qu'il a portée depuis quelques années auprès de moi et de vous, dans de multiples domaines qui sont ceux de directeur de cabinet. Je voudrais aussi saluer Sophie Robin et vous annoncez son départ. Sophie rejoint aussi le Conseil Régional mais à la maison régionale de Vendée comme directrice de ce service décentralisé de l'hôtel de Région. Sophie travaille avec nous depuis très longtemps, connaît bien notre territoire et y habite aussi. Elle a exercé de nombreuses responsabilités à commencer par celle de la maison de la rivière et du pêcheur, disions-nous à l'époque. Elle a porté sur 25 ans de collaboration de très nombreux projets. On peut évoquer l'office de tourisme, les zones économiques et actuellement les Quais Saint-Hilaire. Merci beaucoup. Il y aura un autre moment pour le faire mais je la remercie pour son immense travail et de nous avoir accompagné dans la préparation de l'avenir de nos habitants. C'est l'essentiel de notre mission à nous. Merci beaucoup Sophie et merci beaucoup Maxime. »

Antoine Chéreau commente la présentation sur la commune de La Bruffière du point de vue de la Communauté d'agglomération.

ECONOMIE, FORMATION ET INNOVATION

Rapporteur : Eric HERVOUET, Président de la Commission Economie, Formation et Innovation

DEL20240701_01 – Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) dans la zone d'activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine

Eric Hervouet rappelle que dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise EDS Emballage, dans la zone d'activités La Croix Biton à Saint-Philbert-de-Bouaine, des travaux de dévoiement du réseau d'eaux pluviales devaient être réalisés. Ils consistaient en la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la rue principale, l'agrandissement du bassin de rétention comprenant la création d'un fossé et l'évacuation des eaux pluviales au pourtour du terrain de la société EDS Emballage pour rejoindre l'écoulement naturel du secteur.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée en octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000,00 € HT. Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique attribué et notifié à l'entreprise GIRARDEAU TP (Treize-Septiers) avec un DQE d'un montant total de 239 818,25 € HT.

Durant les travaux, il est apparu nécessaire de revoir à la hausse le volume du bassin d'orage et des zones d'étrépages par rapport à la pré-étude. Ces modifications doivent être formalisées par un avenant n°1 au marché.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions du projet d'avenant n°1 présenté, autorise Monsieur le Président à signer, notifier l'avenant n°1 à l'entreprise titulaire du marché concerné, et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_02 – Convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Eric Hervouet informe l'assemblée que Terres de Montaigu et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) souhaite renforcer leur partenariat au service de la performance des entreprises de l'artisanat sur le territoire.

La convention sera établie pour une durée de 2 ans. Le budget global prévisionnel pour 24 mois est de 8 280 €. La prise en charge par Terres de Montaigu sera de 7 200 €. Elle a pour objectifs de :

- Favoriser l'implantation et le déploiement d'activités artisanales sur le territoire :
 - o Organiser des informations collectives sur le territoire ;
 - o Améliorer la promotion des formations collectives.
- Sensibiliser, informer et accompagner les artisans du territoire :
 - o Organiser une animation thématique ciblée sur les enjeux du recrutement pour une TPE ;
 - o Renforcer l'accompagnement individuel sur le territoire avec la présence d'un chargé de mission dédié au territoire.
- Mettre en valeur la dynamique économique de l'artisanat et de l'apprentissage sur le territoire :
 - o Valoriser le savoir-faire artisanal avec l'organisation d'un tour des Maîtres Artisans ;
 - o Mettre en lumière la transmission des savoirs avec un focus sur les apprentis et l'apprentissage sur le territoire ;
 - o Renforcer le partenariat avec l'organisation et la coanimation une fois par an de la commission territoriale Vendée Est de la CMA.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le projet de convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents s'y afférant.

TOURISME

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

DEL20240701_03 – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne – Rocheservière

Anthony Bonnet informe que la convention d'objectifs et de moyens signée et renouvelée depuis 2019 entre Terres de Montaigu et l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne de Rocheservière arrive à échéance.

Il rappelle que la base nautique située à Rocheservière est un équipement appartenant à Terres de Montaigu. Le bâtiment et le matériel de navigation sont mis à disposition de l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne, qui en cohérence avec les politiques éducatives, sportives et environnementales, assure l'accueil des publics scolaires et individuels toute l'année.

Une convention d'objectifs et de moyens permet de fixer le cadre d'utilisation de la base par l'association et les engagements de chacune des parties.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, renouvelle et approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'association du Club de Canoë Kayak de la Boulogne, autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

MUSIQUE

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Président de la Commission Jeunesse et Sport

DEL20240701_04 – Convention écoles de musique associées au conservatoire de musique Terres de Montaigu

Bernard Dabreteau rappelle à l'assemblée que dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, l'action n°6 de l'axe n°2, relative à l'apprentissage de la musique prévoit la création d'un label « écoles de musique associées au conservatoire intercommunal de musique », visant à soutenir les écoles et sections de musique associatives du territoire.

La convention décline les modalités d'attribution de subvention aux élèves des écoles associatives résidant sur Terres de Montaigu. Elle a également pour but de rassembler les établissements autour de projets pédagogiques ponctuels tout en respectant le projet d'établissement de chaque structure, et d'aider au recrutement des enseignants.

Débat

Antoine CHEREAU : « *J'en profite juste pour dire qu'ici à La Bruffière il y a une école de musique importante. Ce sujet voté dans le cadre de notre programme Terres de Musiciens et piloté par Bernard, avait aussi pour objectif de tenir compte de l'agrandissement de nos territoires. Avant le mariage, côté Terres de Montaigu, n'était pris en compte que le conservatoire de musique et côté Rocheservière, il s'agissait d'initiatives communales. Nous avons donc à la fois besoin de donner le rôle de chacun dans le cadre d'une politique efficace mais en même temps d'avoir un soutien plus équilibré sur l'ensemble du territoire. C'est une proposition faite aux écoles et je me réjouis beaucoup de ce travail.* »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention « écoles de musique associées au conservatoire de musique Terres de Montaigu » et autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

DEL20240701_05 – Convention Orchestre au collège avec le collège Jules Ferry

Bernard Dabreteau informe que dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, l'action n°7 de l'axe n°2, relative à l'apprentissage de la musique prévoit le développement du parcours « orchestre au collège ».

En 2024-2025, le Collège Jules Ferry de Montaigu-Vendée a manifesté son intérêt pour le dispositif. Ainsi 24 élèves de 5^{ème} du collège s'engagent pour 3 ans dans l'apprentissage d'un instrument de musique par la pratique de l'orchestre.

Il informe que les orchestres au collège de Mère Térèsa et Villebois-Mareuil de Montaigu-Vendée poursuivent leur développement avec le lancement des secondes promotions, en classe de 5^{ème}.

Par ailleurs après leur 1^{ère} année qui a déjà abouti à des prestations de concerts, la totalité des élèves des 2 orchestres 2023-2024 poursuivent l'orchestre en 4^{ème}, conformément à leur engagement de départ. Ainsi, au total en 2024-2025, l'ensemble des orchestres au collège comptera 94 élèves musiciens.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la création d'un orchestre au collège Jules Ferry de Montaigu-Vendée en septembre 2024.

DEL20240701_06 – Musique adaptée

Bernard Dabreteau informe que dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, et notamment l'action n°3, relative à l'éveil de tous à la musique et l'action n°8, relative au développement du conservatoire intercommunal de musique, une attention particulière est portée à la prise en compte des personnes en situation de handicap.

Le programme de formation continue des agents du conservatoire permet aux professeurs de développer un cursus adapté. Ainsi aujourd'hui, quatre élèves bénéficient de ce cursus. Huit personnes employées de l'ESAT (Etablissement ou service d'aide par le travail) de Montaigu-Vendée bénéficient chaque semaine d'un cours de musique adapté d'une heure.

Pour les enfants scolarisés à l'IME (Institut Médico Educatif) de Montaigu-Vendée, les intervenants en milieu scolaire interviennent pour un volume annuel de 8 heures, au même titre que les autres écoles du territoire.

La prise en compte des spécificités des enfants en situation de handicap nécessiterait une intervention hebdomadaire d'une heure, pour mener un travail de qualité et adapté à leurs besoins.

Débat

Antoine CHEREAU « *Je pense que c'est une avancée considérable d'inclusion, comme on dit aujourd'hui, mais c'est aussi dans la poursuite de ce qui se fait avec le festival Mont'en scène mais cette fois ci sur le volet musical. C'est un honneur de pouvoir travailler aussi avec l'IME sur la question de la musique.* »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de l'augmentation du volume d'intervention de 8 à 34 heures annuelles à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

DEL20240701_07 – Ouverture d'une classe d'orgue

Bernard Dabreteau informe l'assemblée que la rénovation, et l'augmentation de 27 à 37 jeux, de l'orgue de Montaigu permet d'avoir un instrument spécifique sur le Département. L'étendue du répertoire le rend attractif sur le plan culturel et sur les possibilités de formation.

Pour pérenniser ce patrimoine culturel, et poursuivre le déploiement du cursus académique du conservatoire de musique intercommunal dans le cadre du schéma Terres de Musiciens, il est proposé d'ouvrir une classe d'orgue de 8 élèves avec la création d'un poste de professeur d'orgue à 4/20^{ème} soit 0,20 ETP (équivalent temps plein).

Débat

Antoine CHEREAU « 20^{ème} car un temps plein pour un professeur de musique, c'est 20 heures. Ce sont des professeurs mais qui dépendent de la fonction publique territoriale, cadre d'emploi un peu particulier dans tous les conservatoires de France. »

Martine FAUCHARD « Est-ce que ce sont des emplois dans le cadre du conservatoire de musique ? »

Antoine CHEREAU « Oui tout à fait, il s'agit d'un emploi public territorial. »

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la création d'une classe d'orgue au sein du conservatoire de musique intercommunal.

SANTE

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge

Introduction Antoine CHEREAU « Nous allons passer un peu plus de temps sur la question de l'offre de santé, si j'ose dire de l'accélération de ce que nous avons prévu, et voté d'ailleurs, dans le cadre de notre Plan Familles et Santé, avant l'hiver.

D'abord parce que c'est un sujet, vous le savez, qui inquiète de plus en plus les habitants dans la France entière. Chez nous aussi, parce que les inquiétudes augmentent à la hauteur et à la faveur des difficultés réelles qui augmentent dans certaines parties de notre territoire sur l'accès à des médecins généralistes. C'est un diagnostic que nous avons déjà fait : pénuries de médecins généralistes, de spécialistes libéraux, de spécialistes hospitaliers, de problématiques de désorganisation chronique. Même si nous avons déjà beaucoup agi, avec des résultats d'abord portés par Francis Breton et ensuite par Claude Durand, on se rend compte que depuis quelques mois les choses évoluent vite et pas forcément dans le bon sens. Quand je dis, pas forcément dans le bon sens, c'est qu'il y a réellement un sujet d'accélération de la difficulté, différemment selon les endroits de notre territoire mais réellement.

Nous avons donc sollicité notre président de commission Claude Durand pour travailler avec les services, à l'accélération du volet que nous avons déjà voté. Sans doute aussi pour compléter le programme de façon à être plus attractif, encore, y compris en faisant des choses que nous ne nous étions pas permises de faire jusqu'à présent, notamment les participations financières directes pour l'implantation de médecins.

Je voudrais vous dire que nous avons plutôt bien résisté. Evidemment les territoires ne sont pas étanches. Des territoires qui résistent mieux attirent aussi plus de patients. Autour de nous, il y a aussi des difficultés. Nous devons donc absolument veiller à ce que les choses soient à la hauteur de la difficulté qui est là.

Je voudrais remercier Claude et l'ensemble des services autour de notre directeur général adjoint, Jean de Labarthe, et la directrice Solène Da Cunha Radenac, pour le travail de très grande qualité et dans des délais très courts. L'accélération était telle que l'on sait dit qu'il fallait agir et agir vite.

Nous avons un plan qui vise à la fois sur le moyen terme, à attirer de nouveaux médecins, des stagiaires et internes dans nos communes, et sur le long terme, pérenniser et solidifier l'ensemble des cabinets libéraux à travers une organisation coordonnée.

Vous savez que l'on a déjà une expérience d'accompagnement d'exercice coordonné. Mais sur notre territoire, la totalité des communes ne sont pas organisées comme telles pour des raisons sur lesquelles il ne faut surtout pas porter de jugement. C'est juste qu'à un moment donné, les médecins se sont organisés différemment d'un territoire à un autre.

Nous avons une grande expérience. Nous avons notamment la chance d'avoir une collaboration excellente avec la CPTS qui sont les professionnels du territoire. Il n'y a pas que des médecins, c'est l'ensemble des libéraux qui a travaillé avec nous déjà dans le passé et en particulier sur le plan qui vous est proposé ici. Plan pour lequel ils ont d'ailleurs tenu, à la fois à nous dire la préoccupation sur les difficultés d'accès grandissantes sur le territoire et en même temps la grande satisfaction dans laquelle ils étaient, je les lis, pour mettre en place par Terres de Montaigu plusieurs actions ayant pour but de faciliter les installations de nouveaux professionnels de santé. Ils considèrent comme nous d'ailleurs que ces mesures que nous allons vous présenter sont de nature, à défaut d'éliminer le problème puisqu'il est national, à essayer de limiter les effets.

L'idée c'est évidemment de s'appuyer sur ce qui a fait la force de notre territoire jusqu'à présent. Notamment l'expérience menée, qui d'ailleurs n'est plus une expérience mais une réalisation efficace, avec les maisons de santé multisite portées au départ par la Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, mon cher président. D'autres succès ont été faits parfois par les médecins eux-mêmes, je pense à la maison de santé de Montaigu et la voisine immédiate de Cugand-La Bernardière. Les travaux faits à La Bruffière sont aussi à noter avec efficacité. Mais on voit bien qu'on a des effets de bord tout d'un coup et que là où ça semblait solide il suffit qu'un médecin s'en aille et c'est toute la chaîne qui peut se trouver en difficulté. Il faut que l'on fasse mieux, il faut que l'on soit plus préparé à pouvoir répondre aux difficultés qui surviennent. Par ailleurs, vous avez entendu, l'organisation hospitalière, évidemment importante, qui contribue à sécuriser l'ensemble de notre dispositif, connaît des difficultés que vous connaissez du nombre d'urgentistes. Globalement la réponse hospitalière du CHD est de plus en plus complète. Sur l'ensemble des spécialités du CHD à la Roche-sur-Yon, une seule n'est pas présente en consultation à Montaigu, les choses sont dans le bon sens. Difficulté qui était déjà présente l'année passée, c'est même plus ancien que ça. Il manque 30 urgentistes aujourd'hui sur l'ensemble des sites hospitaliers de Vendée. Il se trouve que l'Agence Régionale de Santé a demandé que l'on priorise la réponse sur la côte. On peut évidemment comprendre l'intérêt de veiller à ce que les estivants aient une réponse de santé. Mais nous disons, pas au détriment de nos habitants. Notamment parce que nous sommes, comme vous le savez, le premier bassin industriel de Vendée et que nos entreprises ne ferment pas. Nous avons une activité. On ne ferme pas boutique l'été parce qu'on n'a pas la mer. Il n'y a pas de raison de prendre aux uns pour donner aux autres parce que la pénurie est si forte.

Vous le savez, avec Florent Limouzin, chacun pour ce qui nous concerne, nous avons écrit au préfet et au directeur de l'ARS, à l'Etat pour demander une réponse sur cette question-là. Je n'ai toujours pas de réponse officielle. Cela fait maintenant presque un mois. Je sais que l'hôpital lui-même essaie de travailler à des solutions qui s'améliorent. Mais moi je n'ai pas d'engagement aujourd'hui de l'Etat qui nous apporte un soutien. Donc je vous propose, puisque je n'ai pas de réponse, de rajouter une motion à notre conseil, qui à la fois demande à l'Etat que nous n'ayons pas moins de fermeture que l'année dernière, la réalité c'est que si ça va mieux pour tout le monde et moins bien pour nous ce n'est pas acceptable, et surtout que l'on garantisse, quand les questions de démographie seront résolues, j'espère qu'elles le seront, que l'atterrissage soit bien le maintien d'un service d'urgences toute l'année. Je le dis, parce que je vois le moment où à force d'avoir des fermetures, on nous dira, vous voyez bien qu'il n'y en a pas besoin. Non, nous ne voulons pas être deux fois victimes. Victime parce qu'on prend nos moyens pour les mettre ailleurs et victime parce qu'en nous prenant nos moyens, on va nous les enlever définitivement. On vous proposera tout à l'heure, en écho à l'absence de réponse de l'État, cette motion que Claude nous présentera dans le déroulé de cette présentation.

Pardon pour cette introduction un peu longue, Monsieur Durand je vous passe la parole. »

DEL20240701_08 – Motion en faveur de l'ouverture des urgences de Montaigu-Vendée pendant l'été 2024

DEL20240701_09 – Schéma de développement de l'offre de santé

Claude Durand rappelle que Le Plan Familles et Santé adopté le 13 novembre 2023 par le Conseil d'agglomération, prévoyait dans son action 5.1 « L'élaboration d'un schéma de développement de l'offre de soins de 1^{er} et de 2nd recours ».

Il expose le contexte avec les points de vigilance : 3 189 patients de plus de 17 ans n'ont pas de médecin traitant sur le territoire soit 8,1% de la population. En 2024, 5 médecins partent de Terres de Montaigu et 4 nouveaux professionnels arrivent mais cela ne compensera pas le nombre d'actes. Près de 10 professionnels de santé ont plus de 60 ans (sur 185) sur le territoire. Des départs en retraite sont également prévus dans les communes limitrophes qui vont fragiliser l'offre de santé. Il faut donc couvrir les besoins pour répondre aux enjeux de demain, notamment le vieillissement de la population. Certaines équipes sont localement plus fragiles.

Néanmoins le territoire s'appuie sur 3 facteurs clés de réussite : l'immobilier, l'exercice coordonné et l'équipe. Il est actuellement structuré avec une maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) multisite, 1 MSP monosite, 2 ESP-CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient) et 5 pôles santé en équipes de soins.

À la suite de la mise à jour du diagnostic concernant l'offre de santé, l'identification des facteurs clés de réussite, et conformément au cadre juridique d'intervention, ce schéma de développement de l'offre de santé a été élaboré en concertation avec les professionnels de santé du territoire et les institutions référentes (ARS, CPAM, etc.).

Claude Durand présente le « schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 » qui comporte 10 actions, articulées en 3 axes :

Axe 1 – Structurer : accompagner la structuration des équipes de soins de 1^{er} et 2nd recours

- Action 1 : Consolidation et développement des projets immobiliers de 1^{er} recours :
 - o Réaménagement du Pôle santé de Montréverd et étude d'une extension (2024-2025) pour un coût de 260 000 € HT (hors extension) ;
 - o Réaménagement du Pôle santé de Rocheservière (2024-2025) pour un coût de 129 000 € HT ;
 - o Réaménagement d'un bloc et étude d'une extension de la MSP de Saint-Philbert-de-Bouaine (2025-2026) pour un coût de 131 823 € HT (hors extension) ;
 - o Sur les autres communes : diagnostic territorial, rencontre avec les équipes de soins, accompagnement à la structuration de l'offre de soins, éventuels autres projets immobiliers Terres de Montaigu.
- Action 2 : Aide financière d'amorçage pour les équipes en démarche de création d'ESP-CLAP ou MSP. Objectif : inciter les équipes de soins non constituées en exercice coordonné à la structuration. Coût estimé à 24 000 € pour 4 ans (2024-2027).
- Action 3 : Contribution au développement de l'offre de soins de 2nd recours. Création d'un bâtiment regroupant des professionnels de santé de 2nd recours dans le quartier des Hauts de Montaigu. A ce jour, 3 cabinets sont inscrits dans le projet. Livraison prévue en 2027.
- Action 4 : Contribution au développement de l'hôpital et aménagement urbain par l'acquisition du parking de l'hôpital piloté par la Ville de Montaigu-Vendée :
 - o 2024 : ouverture SMR troubles métaboliques et endocriniens ;
 - o 2026 : ouverture de lits de médecine en addictologie et développement des consultations de spécialistes et des hospitalisations de jour, dont déploiement d'une équipe mobile gériatrie ;
 - o 2027 : installation d'une IRM ;
 - o 2028 : reconstruction des EHPAD ;
 - o 2024-2028 : amélioration des conditions d'accueil.

En lien avec le développement de l'hôpital, Monsieur le Président présente la motion en faveur des urgences du site de Montaigu. Cette motion demande que pendant les mois de juillet et août 2024, le nombre de jours de fermeture des urgences du site hospitalier de Montaigu-Vendée ne soit pas supérieur à l'été 2023 et que lorsque la démographie médicale le permettra, le service d'urgences retrouve une ouverture 365 jours par an et 24h/24.

Axe 2 – Attirer : accueillir les nouveaux professionnels de santé et soutenir leur installation

- Action 5 : Aide à l'accueil d'internes et de stagiaires. Réservation de logements pour les internes et stagiaires en médecine (secteur libéral) : appartement ou maison de 3 à 4 chambres en location à Montaigu, puis achat étudié pendant la période. Coût de fonctionnement estimé à 70 000 € pour des recettes de 36 000 €. Coût d'investissement estimé à 20 000 € et des recettes à 10 000 €. Aide à l'hébergement ou aux déplacements pour les étudiants en stage de dernière année (infirmiers, masseurs, kiné, orthophonistes). Coût estimé à 80 000 € pour 4 ans (2024-2027).
- Action 6 : Aide à l'installation pour l'équipement et à la création d'un cabinet. Médecins, dentistes, masseurs kiné, infirmier, orthophonistes. Coût estimé à 296 000 € pour 4 ans (2024-2027).
- Action 7 : Création d'un guichet d'accueil des professionnels de santé. Ouverture en septembre 2024 pour un coût estimé à 180 000 € pour 4 ans (2024-2027) et des recettes à 105 000 €.
- Action 8 : Création d'une crèche employeur santé et médico-social. 24 places dédiées aux professionnels exerçant une profession sanitaire ou médico-sociale sur le territoire dans le quartier des Hauts de Montaigu. Lancement de l'étude de programmation en 2025.

Axe 3 – Pallier : pallier temporairement le manque d'offre

- Action 9 : Création d'un centre de soins pour patients sans médecin traitant. Mise à disposition à titre gratuit d'un local par Terres de Montaigu et financement de l'achat des équipements. Coût du loyer et des charges pour 4 ans estimé à 85 000 € HT et 12 000 € HT d'investissement.
- Action 10 : Information aux habitants sur les solutions palliatives. Informer les patients sur les possibilités offertes sur le territoire pour pallier les situations compliquées.

Globalement un plan de financement du schéma 2024-2027 qui s'élève à 1 287 823 € financé à 50% par Terres de Montaigu.

Débat

Antoine CHEREAU « Avant d'ouvrir le débat, je voudrais ajouter deux petites choses.

D'abord les montants donnés, restent des montants indicatifs. Mais on est dans un contexte où il faut en permanence s'adapter y compris à des changements de pratiques des médecins. Il faut surtout rentrer dans ce sujet-là avec beaucoup d'humilité. On fait beaucoup d'efforts. C'est normalement la responsabilité de l'État. On décide d'y aller nous-mêmes. Parfois on est rendu responsable de situations pour lesquelles nous ne sommes pas responsables. On apporte un plus qui est ambitieux mais qui doit rester humble parce que nous n'avons pas la baguette magique pour créer les médecins qui n'existent pas.

La deuxième chose que je voudrais dire, vous avez vu une slide importante, celle sur les conditions pour que ça marche dans la durée, c'est l'immobilier, le caractère coordonné et la qualité de l'équipe. Ce que l'on déploie ici c'est l'immobilier quand il n'y en a pas. Il faut y travailler plus. Il faut aussi que les médecins de la commune où il y en a, en aient envie. Ensuite c'est le caractère de la collaboration entre les professionnels de santé, le deuxième sujet. Claude a bien expliqué qu'il s'agissait de les aider en amont des aides qui pouvaient être données par l'Agence Régionale de Santé pour ceux qui réfléchiraient sans avoir encore décidé par exemple. On voit aujourd'hui que c'est sans doute un des sujets les plus fragiles. Dans les communes où il n'y a pas eu de travail en amont par les professionnels c'est plus fragile que dans les autres où il y a un travail de fond depuis longtemps comme à Rocheservière ou Saint-Philbert-de-Bouaine, notamment. Après la question de l'attractivité repose sur tout un tas de sujets que Claude a particulièrement bien évoqué.

Voilà ce que je voulais dire pour compléter la présentation de cette ambition. »

Jean-Martial HAEFFELIN « Monsieur le Président, nous voterons favorablement sur ce point. Ce schéma est sans doute nécessaire. Il est construit notamment à travers l'incitation forte au travail en équipe et il devrait permettre l'accueil de nouveaux professionnels. Nous regrettons cependant, mais sans doute comme vous, la concurrence à laquelle se livre les collectivités pour gérer la pénurie nationale. Notre collectivité a les moyens de rentrer dans cette bataille qui ne devrait pas avoir lieu et qui renforcera demain les inégalités territoriales. Ce n'est pas le cas de l'ensemble des collectivités du territoire. Par conséquent quels moyens ont été prévus pour éviter les effets d'aubaine et la désertification des zones riveraines ? Par ailleurs les finances de Terres de Montaigu n'étant pas extensibles quelles actions devront être revues à la baisse par notre collectivité pour financer ce plan ? Je vous remercie. »

Antoine CHEREAU « Merci pour la confiance que vous donnez sur ce travail-là.

Je partage, je ne sais pas si je peux dire un regret, en tout cas nous partageons le fait d'être dans une réponse palliative à une problématique qui nous dépasse et qui est vraiment nationale, qui oblige les territoires à être inventifs pour créer les conditions d'une pratique nouvelle.

Moi je constate que la question n'est pas forcément intra territoriale ou extraterritoriale. Il n'y a pas seulement une question de concurrence entre les territoires. Il y a aussi une concurrence entre les formes de pratique. Le fait que des jeunes praticiens libéraux n'aient pas le même rapport à leurs patientèles que la génération d'avant est une réalité qui fait intervenir des finances locales là où en réalité, autrefois elles étaient complètement incluses dans le prix de la consultation. Donc même à l'intérieur de notre territoire, c'est un sujet. On peut avoir ces questions de concurrence. Vous l'avez vu dans la présentation de Claude Durand, on a des classements différents aussi à l'intérieur. Notamment les FRR qui concernent Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine, conséquence d'un classement de l'État pour le territoire du bassin de Legé qui a un impact sur deux de nos communes et qui crée des effets de concurrence intra, parce que les effets de périmètre ne sont pas les nôtres. On se réjouit évidemment pour Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine. Evidemment il faut aussi regarder pour que l'on ait un aménagement du territoire le plus cohérent.

On a décidé de mettre les moyens qui étaient déjà dans notre plan, mais plus vite. C'est un effort qui ne se fait pas au détriment d'une autre politique sur ce projet-là, profitant de la bonne gestion de notre collectivité pour aller de l'avant. Encore une fois, on vous a indiqué, par transparence, les montants que cela pouvait représenter. Par principe ce sont des enveloppes disponibles pour des candidats. On verra si, au fil du temps, avec Monsieur Rousseau [Vice-président en charge des finances et moyens généraux], s'il y a besoin de modifier et auquel cas de faire des choix. A ce stade-là dans notre projection, on est dans les tirages de ce que nous avons prévu.

Merci en tout cas beaucoup à Monsieur Durand. Merci beaucoup à la CPTS et la qualité du travail collaboratif très fort entre les équipes de Terres de Montaigu, Jean, Solène et Méline [Méline Moyon, Développeur Santé Solidarité], de façon que ce soit aussi un climat de confiance qui compte beaucoup aussi pour l'installation de professionnels. »

(DEL20240701_08) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, demande que pendant les mois de juillet et août 2024, le nombre de jours de fermeture des urgences du site hospitalier de Montaigu-Vendée ne soit pas supérieur à l'été 2023 ; demande que lorsque la démographie médicale le permettra, notre service d'urgences retrouve une ouverture 365 jours par an et 24h/24.

(DEL20240701_09) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le schéma de développement de l'offre de santé présenté ; approuve le règlement d'attribution des aides financières à destination des professionnels de santé ; autorise le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement les aides financières aux bénéficiaires respectant les conditions d'éligibilité ; autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le présent schéma et d'effectuer toutes démarches administratives y afférant.

HABITAT

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20240701_10 – Avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement du lotissement intercommunal Le Pré Blanc – Montaigu-Vendée

Damien Grasset informe l'assemblée qu'un marché a été passé en novembre 2013 avec l'entreprise BLANLOEIL (Clisson) pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement intercommunal Le Pré Blanc à Saint-Hilaire-de-Loulay, commune de Montaigu-Vendée, avec un détail quantitatif estimatif d'un montant de 290 947,95 € HT.

Un premier avenant a été conclu avec l'entreprise titulaire en mai 2022, consistant en la réfection de la voirie provisoire via la mise en œuvre d'une bicouche (+ 14 490,00 € HT).

Or, le programme de travaux définitifs a fait l'objet d'une actualisation visant à ce que les aménagements et matériaux à mettre en œuvre correspondent aux principes d'aménagements actuels (places de stationnements perméables, accès aux lots en béton balayé et pavés béton, cheminements perméables en calcaire...).

Ces modifications doivent être formalisées par la conclusion d'un avenant n°2 avec l'entreprise BLANLOEIL d'un montant de +25 000,80 € HT. Le cumul des avenants présentés représente une plus-value de +39 490,80 € HT, soit environ +13,57% par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le projet d'avenant n°2, autorise Monsieur le Président à signer, notifier l'avenant n°2 à l'entreprise titulaire, et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_11 – Avenant de prolongation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Damien Grasset rappelle que, le Conseil Communautaire, en novembre 2020, a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Pour rappel, l'OPAH d'une durée de trois ans, reconductible deux ans, est un dispositif d'aides financé par l'Etat et le Conseil Départemental, auquel Terres de Montaigu a décidé d'abonder, et qui vise à accompagner la rénovation énergétique des logements, leur adaptation, la création de locatifs et la résorption de l'habitat indigne, pour les logements de plus de 15 ans et sous conditions de revenus.

Cette OPAH a été couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) financée par le SYDEV. En couplant une PTRE à l'OPAH, la volonté de Terres de Montaigu est d'intensifier ses efforts en matière d'accompagnement des ménages en améliorant l'organisation du conseil aux habitants pour favoriser les pratiques vertueuses visant à accompagner la qualité du parc de logements et la transition énergétique.

Le présent avenant a pour objectif de prolonger d'une année supplémentaire, l'OPAH mise en place. Cette prolongation s'inscrit dans le souhait de poursuivre l'action n°2 du Programme Local de l'Habitat de Terres de Montaigu : « Soutenir la rénovation du parc privé ».

Dans le cadre de cette prolongation, Terres de Montaigu souhaite rehausser les objectifs suivants :

- Propriétaire occupant = rénovation énergétique : passage de 50 à 60 dossiers
- Propriétaire occupant = adaptation du logement : passage de 40 à 50 dossiers

Terres de Montaigu souhaite en effet maintenir son accompagnement auprès des propriétaires bailleurs et occupants pour :

- Encourager la rénovation énergétique des logements et ainsi permettre les économies d'énergie et la réduction de la facture énergétique pour les habitants,
- Soutenir techniquement et financièrement l'adaptation des logements,
- Créer du locatif privé à partir du bâti existant pour valoriser le patrimoine bâti et développer l'offre locative, encore insuffisante.

La prolongation est également rendue nécessaire par le succès rencontré lors des 3 premières années de l'OPAH.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 « Prolongation Année 4 » à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

DEL20240701_12 – Prescription de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et fixation des modalités de concertation

DEL20240701_13 – Prescription de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière et fixation des modalités de concertation

Damien Grasset explique que Terres de Montaigu souhaite engager une procédure de révision allégée de chacun des PLUi du territoire. Elles ont pour objet de réduire la marge de recul de 75 mètres de Routes Classées à Grande Circulation, dite « Loi Barnier ».

- Sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu : il s'agit de la RD1137, traversant la zone d'activités de La Daunière située sur la commune de Montaigu-Vendée au sud du bourg de la commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu. La zone d'activités de La Daunière est classée en zone urbaine à vocation économique (UEE) au PLUi.
- Sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière : il s'agit de la RD763, longeant la zone d'activités de La Chevasse située sur la commune de Montréverd, au sud du bourg de la commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon. La zone d'activités de La Chevasse est classée en zone urbaine à vocation économique (UEP) au PLUi.

Des modalités de concertation avec la population sont prévues tout au long de la procédure.

Un arrêt de chacun des projets de révision allégée et un bilan de la concertation auront lieu en Conseil d'agglomération, avant un examen conjoint avec l'Etat et les personnes publiques associées, suivi d'une enquête publique pour partager le projet avec la population, avant l'approbation des révisions allégées.

(DEL20240701_12) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prescrit la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, met en place les modalités de concertation, autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

(DEL20240701_13) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, prescrit la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, met en place les modalités de concertation, autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

SECURITE

Rapporteur : Cécile BARREAU, Présidente de la Commission Sécurité et Accès des services au public

Introduction Antoine CHEREAU « Nous allons parler de sécurité comme nous l'avons annoncé tout à l'heure et avant de laisser la parole à Cécile Barreau, je voudrais vous dire quelques petits mots.

D'abord nous savions, mon cher Jean-Michel, qu'il y aurait des délibérations à prendre pour assumer et affirmer que Terres de Montaigu était bien l'interlocuteur de la gendarmerie, comme elle l'a été à Rocheservière et à Montaigu autrefois, pour la construction de la future brigade.

Ce n'est pas par hasard si nous avons choisi d'être aujourd'hui à La Bruffière pour mettre en lumière ce sujet de sécurité qui, comme vous le savez, est assumé chez nous collectivement, et pas commune après commune, surtout vu notre situation géographique, les questions de délinquance passent les limites départementales.

Nous avons ainsi décidé les premiers, en Vendée et dans les toutes premières communautés en France, de créer ex nihilo une brigade de police intercommunale. C'était un chantier 2015-2016 et une décision en 2017 au moment d'ailleurs de la fusion entre les deux Communautés de Communes de Terres de Montaigu et du Canton de Rocheservière.

Je remercie vraiment les équipes et Cécile Barreau, de suivre cela de façon extrêmement précise. Il nous a semblé utile de vouloir partager avec vous les premiers bilans et donner les perspectives à ce service, qu'aujourd'hui nul ne remet en question, quel qu'est pu être les doutes, les discussions et les débats bien légitimes que nous avons eus à l'époque. Cécile nous présentera les propositions d'orientation en matière

d'équipements des policiers, en matière d'élargissement de leurs horaires nocturnes, de locaux mais aussi de perspectives sur les effectifs de ce service.

Evidemment, la question qui viendra aussi est celle de nos relations avec les gendarmes. Nous avons été candidats avec la commune de La Bruffière pour accueillir une brigade mobile. Je voudrais vraiment remercier les travaux de la commune de La Bruffière pour faire en sorte qu'on puisse les accueillir même de façon provisoire. On voit bien que le provisoire, vu la vitesse à laquelle il y a des changements nationaux, il fallait être prêt. Mais effectivement il va falloir maintenant rentrer dans le dur si j'ose dire et donc rentrer dans la construction d'un équipement. Donc je vous proposerai, c'est l'objet de la délibération, conformément à nos statuts communautaires, que la Communauté d'agglomération soit l'interlocutrice de la gendarmerie pour ce qui concerne la construction et les locaux définitifs de cette brigade.

Nous ferons également un bilan sur la vidéoprotection. Je vous proposerai aussi en matière de prévention notamment jeunesse de réactiver un dispositif ancien mais peu utilisé : le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Il a évidemment son côté d'instance formelle mais nous souhaitons, avec l'ensemble des maires, lui donner une véritable efficacité, une occasion pour les acteurs de la sécurité, de l'éducation, de l'action sociale de pouvoir ainsi avancer.

J'ajoute un point. Dans les documents que vous avez reçus en matière d'équipements et notamment d'équipement d'armes, il était indiqué un certain nombre de choses sur la notice. Mais je rappelle que les questions d'équipements sont bien de la responsabilité du maire et pas du président de la communauté. Il n'y aura donc pas de délibération sur ce point. Ce sont des décisions qui sont prises par chacun des maires en ce qui les concernent. Mais nous avons souhaité être tout à fait transparent et de façon à ce que les orientations soient parfaitement connues de tous. »

DEL20240701_14 – Implantation d'une troisième gendarmerie à La Bruffière

Cécile Barreau rappelle à l'assemblée que le Bureau d'agglomération en janvier 2023 a décidé de candidater à l'accueil d'une nouvelle brigade territoriale de gendarmerie sur la commune de La Bruffière dans le cadre de l'engagement de l'Etat de créer 200 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie.

Ainsi dans ce cadre, en octobre 2023, la commune de La Bruffière a été retenue parmi les 200 nouvelles brigades de Gendarmerie sur le principe de « brigades mobiles ».

Les brigades mobiles, seront constituées d'effectifs, 6 en moyenne, ayant pour vocation à prolonger l'action de la gendarmerie sur un territoire identifié. Elles sont mises en place dans des secteurs nécessitant une présence accrue, soit en assurant un accueil régulier dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics (les espaces France Service par exemple), soit en assurant une présence et un accueil temporaire depuis un poste mobile avancé (véhicule adapté) au plus près des usagers.

Elle précise que la première étape a été portée par la commune de La Bruffière qui a trouvé des logements temporaires pour les 6 familles de gendarmes afin que le dispositif soit déployé dès septembre prochain.

En parallèle, Terres de Montaigu souhaite pérenniser l'implantation de la gendarmerie en préparant l'hébergement définitif des gendarmes et l'implantation d'une gendarmerie avec la commune de La Bruffière et l'Etat sur le lotissement Le Clos des Meuniers. Sur cette partie du lotissement, un îlot de 3 000 m² sera dédié à la gendarmerie intégrant 6 logements de fonction (voire 10 à terme) avec deux accès différenciés, un pour les locaux professionnels et un pour les logements permettant la séparation entre les entités « gendarmerie » et « logements ».

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide l'implantation d'une troisième gendarmerie sur le territoire, située au sein du quartier Les Meuniers sur la commune de La Bruffière, accepte que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération soit le maître d'ouvrage de cette opération, donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la décision, y compris de déléguer la maîtrise d'ouvrage à un autre acteur.

DEL20240701_15 – Principe de renforcement de l'effectif de la police municipale intercommunale

DEL20240701_16 – Principe de création de nouveaux locaux pour la police municipale intercommunale

DEL20240701_17 – Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Cécile Barreau rappelle que la police municipale intercommunale a été créée en novembre 2017. Son rôle est d'accompagner les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police selon les attentes identifiées en 2016 : une police de proximité et de prévention.

Le service est porté par Terres de Montaigu permettant une mutualisation des moyens pour constituer une équipe de 7 à 9 agents à terme. Le projet commun autour de la sécurité et de la tranquillité du territoire est peu commun sur

les autres territoires nationaux : 20 polices municipales intercommunales seulement en France sur les 5 000 polices municipales et intercommunales.

Les policiers municipaux intercommunaux sont mobilisés à 70% par les maires ou les accueils de mairies, 20% par la gendarmerie, le reste par les services extérieurs et les entreprises, commerces. Ils travaillent 326 jours à l'année, avec une amplitude habituelle de plus de 10 heures et élargie en cas de manifestation. 50 000 kilomètres sont parcourus sur l'ensemble des 10 communes sur une année.

Cécile Barreau présente la liste des différentes missions de la police municipale intercommunale actées en conseil de novembre 2017 avec un zoom sur certaines :

- La prévention / proximité ;
- La délinquance / incivilités : des interventions plus fréquentes avec une délinquance prenant de nouvelles formes, vols organisés dans les entreprises, faits de violences armées en pleine journée, et violences intrafamiliales. 90 interventions en 2023. 54 dépôts de plaintes réalisés pour les communes, le double par rapport à 2022. L'accroissement de la délinquance a été constaté sur l'ensemble du territoire par les agents sur le terrain (police et gendarmerie) ;
- Le respect de la réglementation pour l'installation des gens du voyage. 70% des installations se font dans les zones économiques. 18 actions ont été menées en 2023 et on peut constater 1 départ immédiat sur 2. Ce processus est bien posé avec une occupation limitée selon les moyens juridiques à disposition ;
- Les atteintes à l'environnement : 111 en 2023 pour des dépôts sauvages et non-respect du règlement de collecte, les pollutions des rivières et eaux de surface et les décharges. La prise en compte des dépôts et des décharges est plus réactive avec une meilleure coordination avec les accueils de mairies, et la création de 2 référents dédiés à l'environnement en gendarmerie ;
- La police routière : 7 à 10 contrôles par commune. 120 verbalisations en 2023 et 147 contrôles cinémomètre contre 87 en 2022. 83 points fixes en 2023. En 2022, une augmentation des délits routiers dans un contexte d'accidentologie croissant du territoire, +33% d'accidents corporels en 2023. Les contrôles plus importants ont été mis en place en collaboration avec la gendarmerie dès 2022 et renforcés sur le début d'année 2024 ;
- Les manifestations (nocturnes) : l'accompagnement est croissant sur un territoire très dynamique. 34 nocturnes sont concernées en 2023. Des interventions sur l'ensemble du territoire et des sollicitations de plus en plus nombreuses par les organisateurs d'événements notamment en nocturne. Des nocturnes plus régulières sont à développer pour lutter contre l'atteinte aux biens et aux personnes, l'augmentation des délits nocturnes, en complémentarité avec la gendarmerie ;
- Les chiens dangereux (mordeurs, divagants) ;
- Les opérations funéraires.

A cela se sont ajoutées les missions :

- Dépôt de plainte pour le compte des communes en 2019 ;
- Opération tranquillité vacances en 2019 ;
- Patrouilles nocturnes depuis 2020 ;
- Vidéoprotection en 2023-2024. La vidéoprotection est un outil essentiel à la prévention de la délinquance. La phase 1 du déploiement comporte 64 caméras sur Terres de Montaigu, actuellement 85% sont déployés. 14 caméras sont en prévision sur les équipements à venir, hôtel d'agglomération, cinéma (5) et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne (9). 50 caméras sont prévues sur la tranche 2 pour 2024-2025. Cette vidéoprotection a déjà fait ses preuves puisqu'il y a eu 86 réquisitions en 6 mois sur 2024 permettant par exemple la détection et la reconnaissance de l'auteur du vol à main armée à Montaigu dont le véhicule volé a été identifié et l'individu interpellé à Vannes ou encore la détection et la reconnaissance de l'auteur de l'agression avec arme à La Bernardière, interpellé à Nantes. Cet outil nécessite des moyens complémentaires puisque ce sont 35 heures mensuelles d'exploitation avec le nombre de caméras actuelles.

Un bilan de 1 122 interventions réalisées en 2023 soit une hausse de 10% de l'activité depuis 2020 et une projection à +25% pour 2024.

Cécile Barreau poursuit par la présentation des nouveaux moyens et dispositions à mettre en œuvre pour assurer la sécurité.

En premier lieu, la mise en place du CISP, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est obligatoire pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Les intérêts d'un CISP sont d'améliorer la coordination locale des actions de sécurité et de prévention de la délinquance entre les différents acteurs (Préfecture, Département, Justice, Etablissements scolaires), de disposer de données objectivées spécifiques à la délinquance du territoire, construire une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de Délinquance, définir, mettre en œuvre et évaluer les actions de prévention de la délinquance et obtenir des financements de l'État. Cette stratégie sera articulée avec le Plan Familial et Santé. Des actions sont déjà travaillées dans ce cadre, telles que le soutien à la parentalité, la prévention du décrochage scolaire, etc. La mise en place de ce CISP commence par l'évaluation de la situation et de repérer les premiers éléments. Il sera proposé de lancer ce diagnostic à l'automne 2024.

Autre sujet, l'augmentation de l'effectif nécessaire pour développer les nocturnes et répondre aux besoins croissants de sécurité sur le territoire la nuit, pour accroître les possibilités d'exploitation de la vidéoprotection et mener les actions à venir dans le cadre du CISPD. Cécile Barreau précise qu'actuellement sur Terres de Montaigu 7 postes de policiers sont ouverts. Ils sont 6 et 1 poste est en cours de recrutement. Cela représente 1 policier pour 7 430 habitants sur 380 km². La moyenne nationale est de 1 policier pour 5 200 habitants sur 285 km², soit 9 policiers. Lors de la création en 2017, il avait été évoqué le recrutement de 7 à 9 agents. Il sera proposé la création de 2 postes supplémentaires entre 2025 et 2027.

Pour la question de l'armement légal, en France près de 60% des communes de plus de 10 000 habitants ont équipé leur police de l'armement légal suite à l'évolution des missions confiées ces dernières années. En Vendée, La Roche-sur-Yon, Les Herbiers, Fontenay-le-Comte et Les Sables d'Olonne sont équipées. L'armement légal est un moyen de protection des agents, il a un effet dissuasif. C'est un moyen de riposte rapide et à distance et un argument de recrutement. Les policiers suivront une formation de 45 heures préalable et 2 séances minimum par an. Ils ont une formation plus complète que les gendarmes. Les maires, dans le cadre de leur compétence de police, et le Président de Terres de Montaigu, en tant qu'employeur ont pris la décision de demander l'armement légal au préfet qui accorde pour une durée de 5 ans, une autorisation individuelle de port d'arme(s) aux agents de la police municipale intercommunale.

Enfin, il est nécessaire de prévoir des nouveaux locaux. Les locaux actuels, à la suite des déménagements successifs, sont situés à Boufféré. Ils ne permettant pas l'accueil de 9 agents actuellement ni la dissociation de l'armurerie et de la vidéoprotection. Il s'agit également de permettre un accès facilité aux habitants pour certaines formalités telles que la restitution de carte grise, la délivrance de mainlevée de fourrière, la vérification sur chiens dangereux, etc.

Débat

Antoine CHEREAU « *Merci Madame Barreau pour cette excellente présentation. Pour ce dernier point, nous avons eu un débat entre nous sur l'usage, actuel et futur, des locaux, en ayant continué d'affirmer que la porte d'entrée d'accès reste la mairie. Il ne s'agit pas de créer un commissariat. Il s'agit d'avoir des locaux adaptés qui permettent d'accueillir sur rendez-vous mais la réponse est évidemment de proximité.*

Nous avons trois délibérations que je vous propose de prendre : une sur le renforcement de l'effectif de la police et non pas sur l'armement comme indiqué dans le texte que vous avez reçu, création de nouveaux locaux pour la deuxième et la mise en place d'un CISPD.

Je vous propose d'ouvrir les débats si vous le souhaitez avant de prendre chacune de ces délibérations. Vous le souhaitez, très bien, Madame Larcher à vous. »

Elodie LARCHER « *Merci. Bonsoir.*

Vous nous proposez ce soir la mise en place du CISPD. L'intérêt de cette instance obligatoire depuis 2019 est de construire une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance à partir d'un diagnostic de territoire. Pouvez-vous nous indiquer pour quelle raison cette instance n'a pas été mise en œuvre plus tôt ? Qui seront les membres de cette instance ? L'opposition y aura-t-elle sa place afin de garantir toute la transparence sur un sujet si complexe ? Vous prévoyez la mise en œuvre du diagnostic local par un cabinet spécialisé. Quel en sera le coût ? Sur quels critères sera sélectionné le cabinet ? Sera-t-il réellement indépendant dans ses constats et préconisations ou bien n'aura-t-il pas finalement comme unique mission d'entériner la politique que vous nous proposez de mettre en œuvre à partir de ce soir ? Surtout nous regrettons que la mise en place de cette instance arrive après la définition d'un plan d'actions et après les décisions d'augmenter l'effectif de notre police et surtout de l'armer. En clair cette démarche ce soir est le reflet de votre fonctionnement. Vous nous proposez de voter des actions qui viendront répondre à un diagnostic qui n'a pas encore été réalisé. »

Antoine CHEREAU « *Plusieurs éléments de réponse.*

D'abord, le diagnostic, sur les questions qui sont de l'ordre de la compétence des maires, est fait. C'est ce que nous a présenté Cécile. Ce que nous avons présenté aujourd'hui c'est une stratégie qui repose sur la manière dont l'exercice de la compétence municipale ici portée de façon intercommunale, doit se décliner sur la base du diagnostic que l'on vous a partagé. On ne fait pas moins transparent et on ne fait pas plus clair sur la réflexion des besoins qui sont apparus au fil du temps. On est dans l'exercice de notre compétence. C'est extrêmement clair. Il n'y a pas de stratégie cachée. On n'est pas à l'envers. On est vraiment dans l'ordre des choses. On a décidé la création d'une police intercommunale en 2017. Je rappelle même que c'était un sujet qu'on avait commencé à évoquer avant que nous nous mariions et qui a fait l'objet de discussions entre les deux communautés de communes avant que le mariage se fasse pour que l'on puisse démarrer ainsi. Il y a eu le démarrage. On voit bien quels sont les points forts, les points faibles, de façon très humble, qui nous permettent de voir les choses en face. La meilleure manière de répondre aux questions qui se posent c'est de les regarder en face. Il y a un certain nombre de sujets y compris ceux de l'armement. Moi j'entends les collaborateurs aujourd'hui, la peur qui peuvent avoir en étant en intervention. Nous entendons aussi, Cécile, les difficultés qu'on a en recrutement. On vous a dit, effectivement aujourd'hui

un policier municipal est rassuré dans l'exercice de ses fonctions s'il est armé. Les territoires sont en concurrence sur ce sujet, et on ne peut pas être en dessous de ça. Il y a un certain nombre de sujets qui sont posés et qui sont extrêmement clairs en termes de diagnostic et d'effet pour pouvoir le faire.

J'ajoute que nous avons et je voudrais leur rendre hommage, des relations qui sont extraordinairement efficaces avec les services de gendarmerie en matière d'échanges d'informations, qui ne sont évidemment non pas au titre des compétences de nos conseils municipaux ou du conseil d'agglo, mais vraiment des compétences du maire en tant qu'agent de l'État. On a donc tout ce qu'il faut en matière de connaissances du niveau de délinquance pour pouvoir apporter les réponses possibles.

Le CISPD c'est autre chose. D'abord nous sommes sur la prévention. C'est quelque chose qui a un périmètre encadré par les textes dans lesquels on va retrouver le procureur, la PJJ la protection judiciaire de la jeunesse, les chefs d'établissement. On a un cadre qui est autre chose et qui veut voir les choses en amont avec l'ensemble des acteurs. Nous savons que nous avons des sujets pour lesquels nous sommes relativement démunis. Je voudrais saluer le travail fait par le département auprès de la gendarmerie pour doter nos services de gendarmerie d'une assistante sociale notamment parce que nous avons des problématiques, il faut le dire et le déplorer, de violences intrafamiliales en hausse. Je ne peux pas vous répondre sur la présence majorité / opposition, je n'en sais rien encore. Je pense que ce sont plutôt les acteurs en charge d'une politique et l'État qui sont autour de la table. Evidemment on aura autant que possible les droits de le faire et le plaisir de pouvoir échanger sur ce sujet.

Monsieur Haeffelin. »

Jean-Martial HAEFFELIN « Nous venons à l'instant de voter à l'unanimité l'implantation d'une troisième gendarmerie sur notre territoire. Preuve que les enjeux de sécurité peuvent dépasser les clivages. Cette nouvelle implantation démontre que nous ne sommes pas une zone où l'État est désengagé d'un point de vue sécuritaire. Malgré cette présence renforcée sur notre territoire sans aucune base sérieuse ni chiffrée sur les besoins puisque le CISPD n'est pas encore en place et le diagnostic pas encore réalisé, vous nous présentez ce soir deux points : augmenter encore l'effectif de la police intercommunale et acquérir pour donner des moyens létaux aux policiers communaux. Si nous sommes dubitatifs sur la nécessité du premier point, nous nous opposons farouchement au second. Sur le terrain sécuritaire tout d'abord rien ne justifie le port d'armes pouvant donner la mort par nos agents. En effet quels chiffres, quelles remontées de faits tangibles, pouvez-vous nous fournir ce soir pour aller dans cette direction ? Les missions que vous souhaitez confier à notre police intercommunale, complémentaires de celle de la gendarmerie, ne nécessitent pas une telle escalade. Vous dites qu'il s'agit là d'un moyen d'attractivité pour recruter des policiers municipaux. A ce jeu, jusqu'où irons-nous ? Ne devrions-nous pas être les garants de la mesure ? Ne devrions-nous pas prôner une société apaisée ? Vous dites que ce port d'armes aura un effet dissuasif. Il fera surtout ressentir une insécurité démesurée à nos habitants. Par vos choix, par vos discours récurrents vous instillez chez nos habitants, peur et anxiété. Ces mêmes peurs et anxiétés qui font aujourd'hui les scores beaucoup trop élevés du rassemblement national sur notre territoire où la plupart des indicateurs sont pourtant au vert. Concernant l'attractivité n'y a-t-il pas d'autres moyens à privilégier, notamment salariale ? Avez-vous étudié et comparé les impacts financiers de cette décision versus un alignement des salaires sur les collectivités les plus généreuses ? Pouvez-vous d'ailleurs nous préciser le coût de cette mesure pour les prochaines années ? Sur le terrain des responsabilités enfin, vous indiquez dans des documents de présentation que l'arme létale est un moyen de riposte rapide et à distance. Nous parlons là de donner la mort ni plus ni moins. Cette concession faite aujourd'hui à nos policiers municipaux est en réalité un piège puisque la responsabilité totale de leur décision leur reviendra. En réalité par cet armement, l'insécurité physique et psychique de nos agents sera finalement exacerbée et renforcée. Donc oui Monsieur le Président, les enjeux de sécurité aujourd'hui dépassent les clivages. Mais les solutions que vous souhaitez apporter ce soir nous divisent. Un tel sujet, des plus sérieux, aurait mérité de véritables débats et bien plus qu'une simple information dans une commission reportée maintes fois et dont la tenue a été postérieure à l'envoi des documents de ce soir. Je vous remercie. »

Antoine CHEREAU « D'accord, vous n'étiez pas à la commission non plus, ça ne facilite pas le ... »

Elodie LARCHER « Elle a été reportée trois fois. Elle était prévue en mars, puis en mai, puis en juin, pas de commission depuis novembre l'année dernière. »

Antoine CHEREAU « Je ne vous ai pas donné la parole. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ?

Comme j'ai déjà répondu en partie, que vous aviez déjà écrit votre texte, et que vous avez repris la parole, je pensais que l'un des deux était délégué, donc je ne reviens pas sur le sens du CISPD. Notamment sur la critique que vous avez faite en commençant votre texte, qui à mon sens ne tient plus, puisque je vous avais répondu sur la stratégie du CISPD qui n'est pas la stratégie démontée ici sur la police.

Quelques éléments.

Vous dites par ailleurs qu'on ne peut pas être d'accord et vous vous posez des questions qui sont de l'ordre presque de l'anathème en disant que c'est parce qu'on a des politiques qui répondent aux besoins des gens que du coup ça crée des questions électoralistes. Je ne doute pas qu'un débat complet nous est amené à autre chose que ça.

Vous appelez un débat alors que vous affirmez une condition que je respecte, une position qui est forte et claire, que je respecte, qui ne me paraît pas bonne, et qui ne nous paraît pas bonne parce que d'abord il y a une réalité. Ne pas répondre au problème en disant ça n'existe pas ou en disant que c'est la réponse au problème qui fait peur effectivement c'est le contraire.

Moi je vous donne juste un chiffre. Entre 2021 et 2022 on a une augmentation de 70% des cambriolages dans les locaux d'activités professionnelles. C'est la nuit. Ce sont nos policiers qui y vont. Quand moi, mes policiers nous disent qu'ils ont peur d'y aller s'ils ne sont pas armés, qu'il y a de plus en plus besoin d'y aller, qu'il faut créer les conditions pour avoir des permanences plus larges, écoutez, je suis désolé mais il faut y répondre. Sans quoi c'est le contraire. C'est quand il y aura une insécurité vraiment trop forte que l'on viendra nous voir et on nous dira à ce moment-là, vous vous rendez compte l'insécurité dans le pays, etc.

Il y a une responsabilité que nous avons également : protéger nos policiers tout simplement.

Nous assumons le fait qu'il vaut mieux regarder les problèmes en face avant qu'après. On les indique ici. Nous avons à respecter aussi le travail de nos agents. S'ils se sentent plus en sécurité étant armés, je l'entends vraiment, nous entendons vraiment.

Il ne faudrait pas d'angélisme non plus.

Moi je ne pense pas qu'en rajoutant des forces de police, cela fasse peur à la population. Je souhaite que ça fasse peur au voleur. Il ne faut pas que ce soit inverser. On n'a jamais vu qu'une réponse de sécurité faisait peur aux habitants. C'est le contraire qu'ils demandent. On a une réponse qui est proportionnée. Vous avez vu en plus le parallélisme avec les dotations dans d'autres territoires. Il nous paraît nécessaire d'y aller.

Moi je voudrais remercier nos équipes, Laure Gilbert, la DGA dont dépend la PM.

Je voudrais remercier aussi beaucoup Cécile Barreau pour ce chantier important qui n'est pas fini, et qui est vraiment important pour le quotidien de nos habitants. »

(DEL20240701_15) Le Conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 contre (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), approuve le principe de renforcement des effectifs de la police municipale intercommunale, dit que les postes seront créés au-fur-et-à-mesure des besoins de recrutement par le Bureau d'agglomération dans le cadre de sa délégation.

(DEL20240701_16) Le Conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU) décide de construire, acquérir ou rénover des locaux adaptés aux spécificités et aux besoins du service de Police Municipale Intercommunale dans les meilleurs délais, donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la décision.

(DEL20240701_17) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide le principe de la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), en association avec les services du Département et de l'Etat, s'engage au préalable à la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité (et enquête de victimation) auprès d'un cabinet spécialisé, donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la décision

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

DEL20240701_18 – Convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture

DEL20240701_19 – Convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH à Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture

Florent Limouzin rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial « Terres d'enAIRgie », Terres de Montaigu a notamment défini des objectifs stratégiques et opérationnels afin de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs, Terres de Montaigu souhaite contribuer à l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Il est également rappelé que Terres de Montaigu s'est associée avec la société d'économie mixte Vendée Energie, pour créer la société par actions simplifiées Terres de Montaigu Energie, chargée de développer, réaliser et exploiter des unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire de Terres de Montaigu.

C'est dans ce contexte que la commune de Montréverd souhaite transférer la gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH situé à Montréverd, commune déléguée de Saint-André-Treize-Voies – Rue du Stade, au profit de Terres de Montaigu, afin qu'une centrale solaire photovoltaïque puisse y être installée.

La commune de Montréverd doit mettre à disposition de Terres de Montaigu, la toiture du centre multi-accueil ALSH cadastré section ZO numéro 151. La mise à disposition et le transfert de gestion porte uniquement sur la surface utilisée pour l'implantation de la centrale solaire photovoltaïque et ses équipements estimée à 162 m².

Cette convention de mise à disposition est conclue pour une durée indéterminée et donnera lieu au versement d'une indemnité annuelle d'un montant de 50 € HT majorée de la TVA au taux en vigueur au profit de la commune de Montréverd.

Pour permettre la réalisation de cet équipement, Terres de Montaigu doit mettre à disposition de la société Terres de Montaigu Energie la toiture du centre multi-accueil ALSH. Terres de Montaigu Energie pourra utiliser la toiture du bâtiment pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture afin de produire et de commercialiser de l'électricité à l'exclusion de tous autres usages.

Cette convention serait conclue pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque moyennant le versement d'une redevance annuelle par Terres de Montaigu Energie en contrepartie de l'occupation du parking fixée à 50 € majorée de la TVA au taux en vigueur.

(DEL20240701_18) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention de transfert de gestion de la toiture du centre multi-accueil ALSH de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

(DEL20240701_19) Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention d'autorisation d'occupation temporaire de la toiture du centre multi-accueil ALSH sur la commune de Montréverd en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur toiture, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Anne BOISTEAU-PAYEN, Présidente de la Commission Transport scolaire

Introduction Antoine CHEREAU « Nous continuons avec la convention de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de l'agglomération. Je vais laisser la parole à Anne Boisteau-Payen. Je voudrais la remercier devant vous tous ainsi que nos équipes sous l'autorité de Lyda [Gaboriau, DGA Pôle Aménagement et Environnement], de Mathieu [Chevoleau, Directeur Environnement et Mobilité], pour la fin de cette année scolaire où nous avons appris un nouveau métier qui est de transporter 4 000 jeunes de chez nous pour aller dans les établissements scolaires. Franchement le bilan est extraordinairement favorable et reconnu par les chefs d'établissement, à l'unanimité des chefs d'établissement, qui dans cette instance veut dire quelque chose. Merci vraiment beaucoup à Anne. Evidemment il y a des chantiers devant nous bien sûr mais on a déjà réussi une année vraiment très bonne. »

DEL20240701_20 – Convention de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de l'agglomération

Anne Boisteau-Payen « Je resouligne tout le travail effectué par les équipes. Les établissements mais également toutes les communes ont souligné le très beau travail réalisé et soulignent que ce soit en termes d'accueil ou de réactivité de suivi des dossiers. C'est vraiment très bien. A noter qu'il y avait déjà au 26 juin plus de 3 500 inscriptions réalisées. C'est une belle réussite. Il y a encore quelques dossiers en cours d'instruction mais qui sont plutôt liés à des non-choix encore définitifs d'établissements. Merci beaucoup à toutes les équipes. »

Anne Boisteau-Payen rappelle que la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu sont autorités organisatrices de la mobilité et compétentes à ce titre pour définir, mettre en œuvre et organiser les services de transport scolaire sur leur territoire respectif.

En fonction de l'organisation des familles et de leur situation géographique, certains élèves domiciliés en dehors du ressort territorial de Terres de Montaigu empruntent le réseau de transport scolaire organisé par Terres de Montaigu. Réciproquement, des élèves domiciliés à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu empruntent quant à eux le réseau régional de transport scolaire Aléop.

Il est donc proposé à l'assemblée de conclure une convention entre la Région et Terres de Montaigu, pour fixer les modalités administratives, techniques et financières de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu.

Cette convention est conclue pour une durée de deux années scolaires qui prendra effet à compter de l'année scolaire 2024/2025 et pourra être reconduite tacitement par période de 12 mois sans pouvoir excéder la fin de l'année scolaire 2028/2029. Un montant forfaitaire de 1 000,00 € HT sera versée par l'autorité organisatrice du domicile de l'élève à l'autorité organisatrice du service.

Débat

Elodie LARCHER « *Merci. Cette convention prévoit en effet une expérimentation tarifaire pour les familles en garde alternée donc là vous indiquez que l'objectif est de faire payer un seul abonnement. Mais finalement les familles paieront bien deux abonnements et devront attendre la fin de l'année scolaire pour un remboursement. A l'heure où la logique devrait être celle d'une simplification des démarches, vous prévoyez une démarche complexe de demande de remboursement en fin d'année scolaire avec ce qui me pose question la transmission d'un listing des familles en garde alternée à la région. Un demi-tarif aurait permis d'éviter cette démarche et de permettre aux familles de faire valoir leurs droits. En agissant ainsi il est évident qu'une partie des familles ne feront pas la demande. Quelle communication prévoyez-vous pour informer les familles ? Merci.* »

Antoine CHEREAU « *L'information va évidemment passer pour tout le monde, donc ce n'est pas un sujet. La difficulté est qu'on ne peut pas préjuger dans la durée l'habitation permanente. Il faut bien que les deux transporteurs puissent échanger leur fichier, il n'y a pas d'autres solutions, sinon on ne peut pas savoir. L'autre famille peut être beaucoup plus loin sur un autre dispositif. Les inscriptions sont séparées chacun a le droit de s'inscrire. Après moultes réflexions, c'est une grosse avancée de proposer cela. Partout ailleurs, il y a un double abonnement parce qu'il y a deux transports.* »

Monsieur le Président, ne prenant pas part au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêt par sa fonction de Vice-président au sein de la Région Pays de la Loire, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, fixant les modalités de prise en charge du transport des élèves à l'intérieur du ressort territorial de Terres de Montaigu, autorise Monsieur Florent Limouzin, Vice-président délégué à l'environnement, la mobilité et au cycle de l'eau à signer ladite convention et les demandes de remboursement pour un abonné scolaire inscrit sur les réseaux de transport du ressort territorial Terres de Montaigu et de la Région des Pays de la Loire en raison d'une garde alternée.

MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

DEL20240701_21 – Bilan d'activité et financier de la mutualisation au titre de l'année 2023 et avenant à la convention cadre

Daniel Rousseau rappelle l'intérêt d'une organisation mutualisée entre les services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS, la ville de Montaigu-Vendée et son CCAS.

Cette mutualisation des services a fait l'objet d'une convention-cadre approuvée en fin d'année 2022 par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités concernées avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Cette dernière fixe les conditions juridiques, humaines et financières de la mutualisation des services.

Il rappelle que parmi les services communs existants figurent la Direction Générale des Services, la Direction des Affaires Financières, la Direction des Affaires Générales et Juridiques, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Communication et la Direction des Sports, et depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction de l'Ingénierie, la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat et la Direction de la Santé et des Solidarités.

Il précise que cette convention prévoit également l'établissement d'un bilan annuel d'activité et financier. De plus, selon les résultats de ce dernier et en fonction des évolutions envisagées, les clés de répartition de l'organisation commune peuvent évoluer par voie d'avenant.

Après présentation du bilan d'activité et financier au titre de l'année 2023, il est proposé d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre de mutualisation des services qui portent principalement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau Pôle : Culture et Patrimoine,
- Création de 3 services communs supplémentaires : Ingénierie, Urbanisme, Santé Social,
- Création de nouveaux services : France Service...
- Ajustement des critères de répartition pour certains services en fonction des réalisations 2023 : ressources humaines, communication, animateur commerce de proximité, développeurs économiques, direction de l'Education, Enfance et Famille,
- Suppression de la mutualisation du poste d'Ingénieur Méthode et Qualité et de la Direction Grand âge,
- Modification du périmètre de la mutualisation : lecture publique, directrice Jeunesse, Relation aux habitants,
- Fin de la prise en charge financière du Pôle Ressources supportée par Terres de Montaigu pour le compte du CIAS.

Le Conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), prend acte du bilan d'activité et financier de la mutualisation des services au titre de l'année 2023, approuve l'avenant n°1 à la convention-cadre de mutualisation des services au titre de l'année 2024, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre de mutualisation des services.

DEL20240701_22 – Modification du tableau des effectifs

Daniel Rousseau informe qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Conservatoire, Médiathèque, Ressources Humaines, Sport	4 postes Adjoint administratif (Cat. C) Temps complet	4 postes Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Urbanisme	1 poste Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint administratif 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Affaires Financières	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Proximité	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	1 poste Attaché principal (Cat. A) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Ressources Humaines		1 poste Cadre d'emploi des Adjointes administratifs (Cat. C) ou Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Pérennisation poste contractuel
Ressources Humaines	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	01/07/2024	Adaptation au besoin
Communication	1 poste Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi des Adjointes administratifs (Cat. C) ou Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/09/2024	Adaptation au besoin
FILIERE TECHNIQUE				
Patrimoine bâti	1 poste Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Patrimoine bâti	2 postes Agent de maîtrise (Cat. C) Temps complet	2 postes Agent de maîtrise principal (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Mobilité		6 postes Adjoint d'animation (Cat. C) Temps non complet 6,10/35 ^{ème}	02/09/2024	Reprise compétence
Mobilité		2 postes Adjoint d'animation (Cat. C) Temps non complet 4,92/35 ^{ème}	02/09/2024	Reprise compétence
FILIERE ANIMATION				
Jeunesse	1 poste Adjoint d'animation (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Relais Petite Enfance		1 poste Cadre d'emploi Animateurs (Cat. B) Temps complet	01/07/2024	Adaptation au besoin
FILIERE SPORTIVE				
Piscine	1 poste Educateur APS principal 2 ^{ème} classe (Cat. B) Temps complet	1 poste Educateur APS principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière

FILIERE CULTURELLE				
Médiathèque	1 poste Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	1 poste Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps complet	01/08/2024	Déroulement de carrière
Conservatoire		1 poste Cadre d'emploi des Assistants d'enseignement artistique (Cat. B) Temps non complet 4/20	01/09/2024	Adaptation aux besoins
Culture	0,5 poste Rédacteur (Cat. B) Temps complet	1 poste Cadre d'emploi des Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/08/2024	Adaptation aux besoins
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Relais Petite Enfance	1 poste Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe (Cat. B) Temps complet			Départ en disponibilité

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus, dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, et, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

DEL20240701_23 – Appel d'offres ouvert pour l'acquisition de matériels informatiques neufs ou reconditionnés, et prestations associées

Daniel Rousseau rappelle qu'un groupement de commandes a été constitué entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement de marchés de fournitures de matériels informatiques et prestations d'installations.

Terres de Montaigu est coordonnateur de ce groupement de commandes. La gestion et le suivi des marchés seront assurés par la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique de Terres de Montaigu.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée début avril 2024 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application du Code de la commande publique. Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Gros matériels informatiques neufs » (PC fixes, PC portables, écrans informatiques, imprimantes et vidéoprojecteurs, etc.),
- Lot n°02 « Gros matériels informatiques reconditionnés » (PC fixes, PC portables),
- Lot n°03 « Matériels réseaux informatiques neufs (bornes Wi-Fi, câbles réseaux, onduleurs, commutateurs, etc.),
- Lot n°04 « Prestations d'installation ».

Les lots sont des accords-cadres à bons de commande avec maximum passés. Ils sont à prix unitaires (BPU) et donneront lieu à l'émission de bons de commande. Les montants maximums annuels sont fixés ainsi : lot n°01 à 220 000,00 € HT, lot n°02 à 50 000,00 € HT, lot n°03 à 50 000,00 € HT et lot n°04 à 25 000,00 € HT.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Chaque lot sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de sa notification et reconductible tacitement 3 fois. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 juin 2024 pour attribuer les lots aux candidats dont les offres sont considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation.

- Lot n°01 « Gros matériels informatiques neufs » (PC fixes, PC portables, écrans informatiques, imprimantes et vidéoprojecteurs, etc.) a été attribué à ESI (Vertou) pour un montant DQE de 113 147,80 € HT
- Lot n°02 « Gros matériels informatiques reconditionnés » (PC fixes, PC portables) a été attribué à PRINTERREA (Vernouillet) pour un montant DQE de 30 600,00 € HT
- Lot n°03 « Matériels réseaux informatiques neufs (bornes Wi-Fi, câbles réseaux, onduleurs, commutateurs, etc.) a été attribué à ESI (Vertou) pour un montant DQE de 15 084,60 € HT
- Lot n°04 « Prestations d'installation » a été attribué à ESI (Vertou) pour un montant DQE de 14 460,00 € HT

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des lots aux entreprises susvisées considérées comme ayant remis les offres « économiquement les plus avantageuses », en application de la décision de la CAO, autorise Monsieur le Président à signer et notifier les contrats aux entreprises retenues et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_24 – Convention de prestations de services avec le syndicat e-Collectivités pour la fourniture de services de télécommunications

Daniel Rousseau rappelle que le syndicat mixte ouvert régional « e-Collectivités » a pour but de mutualiser les fonctions informatiques des collectivités et d'accompagner leur transformation numérique. C'est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes. C'est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région des Pays de la Loire.

Créée le 1^{er} janvier 2014 par les collectivités vendéennes sous la dénomination « e-Collectivités Vendée », cette forme de mutualisation a été étendue aux collectivités ligériennes.

Au titre de ses missions, le syndicat « e-Collectivités » peut intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunications, et autres.

En tant que centrale d'achat, « e-Collectivités » passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à chaque adhérent d'acquérir des fournitures et des services sans publicité ni mise en concurrence préalables. En effet, toute entité qui recourt à une centrale d'achat est considérée comme ayant respectée ses obligations vis-à-vis du droit de la commande publique, la mise en concurrence ayant été effectuée au préalable.

En tant que coordonnateur des groupements de commandes relatifs aux achats et prestations informatiques sur son territoire, Terres de Montaigu souhaite pouvoir accéder aux marchés proposés par « e-Collectivités ». Le recours aux prestations proposées par « e-Collectivités » dans le domaine des télécommunications nécessite cependant la passation d'une convention de prestations de services.

Monsieur Eric Hervouet, Président du syndicat mixte « e-Collectivités », quitte la salle ne prenant pas part au vote, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les dispositions du projet de convention de prestations de services à conclure avec le syndicat mixte « e-Collectivités », autorise Monsieur le Président à signer puis notifier la convention de prestations de services au syndicat « e-Collectivités », à passer toutes les commandes nécessaires dans le cadre des marchés correspondants et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_25 – Groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, plannings et absences

Daniel Rousseau informe que Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ne disposent pas d'outils fiables et efficaces permettant de piloter et assurer le suivi de la gestion des temps, plannings et absences.

L'objectif d'une solution de gestion des temps est d'améliorer de façon sécurisée et paramétrable la gestion organisationnelle en automatisant le suivi des heures, des absences, des congés et des activités des agents. Cette optimisation est un véritable besoin en terme organisationnel puisque la gestion des temps et des activités est non seulement essentielle pour les agents des ressources humaines, mais également pour les managers / encadrants et les agents.

La gestion des plannings permet à une entité de tenir compte des besoins en personnel ou des prévisions opérationnelles tout en assurant le respect des dispositions réglementaires. Cette gestion à court et long terme peut intégrer des changements saisonniers, des recrutements et des périodes de formation et permet de prévoir toutes sortes de variations d'horaires.

Un processus de gestion des absences (congés payés, RTT, congé maternité, formation, maladie, récupération, etc.) permet non seulement de gérer les différents types d'absence des agents, mais aussi d'assurer un meilleur suivi et d'optimiser grâce à des remontées de demandes automatisées.

Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en place d'une solution logicielle de gestion des temps, des plannings et des absences.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et la commune de Montaigu-Vendée, valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Ressources Humaines mutualisée aux trois collectivités, approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Président à signer la convention et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_26 – Groupement de commandes pour le renouvellement des prestations d'entretien et maintenance des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation des bâtiments

Daniel Rousseau informe que le marché portant sur les prestations d'entretien, maintenance et réparation des installations de chauffage, de production Eau Chaude Sanitaire (ECS) et de ventilation dans les bâtiments gérés par la Communauté d'agglomération et les résidences pour personnes âgées du CIAS Montaigu-Rocheservière arrive à échéance au 31 décembre 2024 inclus.

Terres de Montaigu et le CIAS ont donc décidé de constituer un groupement de commandes pour le renouvellement de ces prestations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres. La gestion de ce marché et le suivi des prestations seront assurés par la Direction des Moyens Techniques, en collaboration avec les services du CIAS.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement.

Une ou plusieurs procédures de mise en concurrence sera(seront) lancée(s) en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à réaliser, la(les) procédures sera(seront) lancée(s) sous la forme d'une procédure formalisée car supérieure(s) au seuil de 221 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO de la Communauté d'agglomération, est désignée compétente.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et le CIAS, valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu via la Direction des Moyens Techniques mutualisée aux deux collectivités, approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_27 – Convention de partenariat financier avec la commune de Montaigu-Vendée concernant la gestion des locaux du Centre Technique de Saint-Hilaire-de-Loulay

Daniel Rousseau informe que dans le cadre de la réflexion engagée sur la mutualisation des services de la Direction des Moyens Techniques entre Terres de Montaigu et la ville de Montaigu-Vendée, il convient de réunir les équipes en charge de l'exploitation des bâtiments sur un même site.

En fonction du potentiel des infrastructures, le Centre Technique de Saint-Hilaire-de-Loulay a été retenu pour recevoir l'intégralité du service « Exploitation des bâtiments » comprenant aussi bien des agents de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération que de la ville de Montaigu-Vendée.

Il propose de définir une répartition financière concernant la gestion des locaux « Centre technique de Saint-Hilaire-de-Loulay » en tenant compte du nombre d'agents réunis de chaque collectivité. La répartition financière liée à l'investissement et au fonctionnement des locaux pourrait être la suivante :

- 5/9^{ème} pour la commune de Montaigu-Vendée,
- 4/9^{ème} pour Terres de Montaigu.

Il rappelle les termes de la convention de partenariat financier qui fixe entre les 2 collectivités la clé de répartition ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement desdits locaux.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la clé de répartition des coûts ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement du « Centre technique de Saint-Hilaire-de-Loulay », approuve la convention de partenariat financier entre Terres de Montaigu et la ville de Montaigu-Vendée pour la gestion de ces locaux, autorise Monsieur le Président à signer la convention.

DEL20240701_28 – Compétence Assainissement – Procès-verbaux de mise à disposition des biens, actifs et passifs des communes

Daniel Rousseau informe que, dans le cadre de la transformation de Terres de Montaigu en communauté d'agglomération, la compétence assainissement, gérée antérieurement par les communes, a été transférée de plein droit à Terres de Montaigu.

Ce transfert est intervenu au 1^{er} janvier 2022. Terres de Montaigu assure techniquement l'exercice de la compétence, se substitue aux droits et obligations des communes et procède au remboursement des emprunts en cours depuis cette date.

La régularisation administrative reste à réaliser. Elle consiste en la mise à disposition des biens, actifs et passifs propriétés des communes et nécessaires à l'exercice de la compétence.

Les procès-verbaux, établis pour chaque commune, listent donc les biens mis à disposition (stations d'épuration, postes de relevage, autres ouvrages, réseaux, matériels), leur valeur nette comptable constatée aux comptes de gestion 2021, la valeur nette comptable des subventions restant à amortir et l'encours de dette restant dû au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de mise à disposition des biens, actifs et passifs relatifs à la compétence assainissement, dressés avec chaque commune, autorise Monsieur le Président à signer ces procès-verbaux avec chaque commune.

DEL20240701_29 – Convention financière avec le CIAS Montaigu-Rocheservière pour la prise en charge des loyers des établissements d'hébergement pour personnes âgées

Daniel Rousseau rappelle que le portage de l'immobilier des établissements d'hébergement pour personnes âgées du territoire est assuré par Terres de Montaigu selon différents montages juridiques (pleine propriété, mise à disposition par les communes, location auprès de bailleurs sociaux). La charge afférente à ces locaux est refacturée annuellement par l'Agglomération au CIAS.

Ce principe mis en place par la Communauté de Communes Terres de Montaigu avant la fusion de 2017, présente l'intérêt d'apporter au CIAS une stabilité et une prévisibilité de sa dépense en immobilier. Il permet aussi de lisser les évolutions tarifaires afférentes aux rénovations. Il a permis au CIAS en 2023 d'être soutenu par l'Agglomération pour faire face aux fortes tensions de trésorerie qui ont résulté de problématiques budgétaires relative à l'inflation et à son activité fragilisée par les tensions du marché de l'emploi.

Les modalités de refacturation étaient jusqu'ici diverses du fait de contextes différents antérieur à la fusion des anciennes communautés de communes du territoire.

Pour assurer une visibilité et une soutenabilité financières pour Terres de Montaigu et le CIAS, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la convention de financement des loyers entre les deux structures, pour les locaux actuels et à venir, fixant les volumes financiers sur une durée de 25 ans et les modalités de revalorisation annuelle des sommes remboursées par le CIAS.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le projet de convention financière pour le reversement des loyers entre Terres de Montaigu et le CIAS Montaigu-Rocheservière, autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Rapporteur : Claude DURAND, Vice-président en charge du dossier

DEL20240701_30 – Réaménagement, végétalisation et agrandissement de parkings mutualisés aux abords de l'hôtel d'agglomération et du cinéma sur la commune déléguée de Montaigu (Montaigu-Vendée) – Lot n°02 « Végétalisation des parkings existants et entretien des espaces verts réaménagés »

Claude Durand informe que des travaux de réaménagement, de végétalisation et d'agrandissement de parkings existants devaient être réalisés en vue de l'ouverture du nouveau cinéma prévue courant 2024 et du futur hôtel d'agglomération, en cours de réhabilitation et d'extension, dont la livraison est prévue en 2025.

Les travaux consistent à la construction de places de stationnement perméables et ses voies de desserte aux abords du cinéma et de l'hôtel d'agglomération en y intégrant la gestion des eaux pluviales à l'aide de noues végétalisées. Le marché comprend également les aménagements des parvis du cinéma et de l'hôtel d'agglomération, les liaisons douces, la réfection du trottoir sur l'Avenue Villebois Mareuil intégrant un arrêt de bus.

Dans le cadre de cette opération, les prestations sont réparties en plusieurs lots. L'opération est passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000,00 € HT.

Le premier marché portant sur les travaux d'aménagement, de voirie et d'assainissement a été attribué par le Conseil d'agglomération du 12 février 2024 à l'entreprise GIRARDEAU TP (Treize-Septiers) pour 1 064 858,50 € HT.

Les travaux ont été réalisés. Il était en effet acté que ces prestations devaient nécessairement être réalisées avant l'ouverture du cinéma prévue en juin 2024, et que le lot portant sur les aménagements paysagers pourrait être lancé ultérieurement.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ATELIER 360° (Nantes) sur ce dossier.

La seconde procédure de mise en concurrence relative aux travaux de végétalisation et d'entretien des espaces verts réaménagés a été lancée en avril 2024.

Les prestations du lot n°02 sont décomposées en deux tranches :

- Tranche ferme « Travaux de végétalisation et entretien de parfait achèvement »,
- Tranche optionnelle « Entretien annuel des espaces végétalisés de la tranche ferme ».

La date prévisionnelle de démarrage des prestations est le 2 septembre 2024. La tranche ferme comprend 9 semaines de travaux et 12 mois de garantie de parfaitement achèvement (du 2 septembre 2024 au 31 décembre 2025). La tranche optionnelle, d'une durée de 12 mois si elle est affermie, pourra être reconduite tacitement 1 fois.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le 20 juin 2024, dans le but d'étudier l'analyse détaillée des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre et rendre un avis sur le choix de l'offre considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

L'entreprise ARBORA PAYSAGES (Torfou / Sèvremoine) a été classée première avec une offre d'un montant total de 62 346,55 € HT. La proposition financière de l'entreprise se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 56 313,30 € HT
- Tranche optionnelle « entretien des espaces verts plantés selon le plan de gestion différenciée » pour 6 033,25 € HT
- TOTAL : 62 346,55 € HT

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le lot n°02 à l'entreprise ARBORA PAYSAGES, dont l'offre d'un montant total de 62 346,55 € HT a été classée première au regard des critères et sous-critères d'attribution et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

DEL20240701_31 – Avenants aux marchés de travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée

Claude Durand rappelle que Terres de Montaigu est maître d'ouvrage des travaux de construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée, assistée du cabinet AZEMA Architectes (Toulouse), agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, les marchés de travaux ont été attribués en juin 2022. Le montant total lors de l'attribution des marchés de travaux s'élève à 5 858 921,16 € HT.

Des modifications sur le lot n°02 « Structures et prestations associées » et le lot n°05 « Electricité – Fluides » doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les groupements d'entreprises titulaires.

Pour le lot n°02, les modifications portent sur le remplacement de l'enseigne prévue en négatif du bardage par des éléments rapportés thermolaqués ; la mise en place de grillages support des plantes grimpantes ; des serrures complémentaires sur les portes créées, la suppression des arceaux vélos, la simplification du bac à sable, et l'ajout profilé en cage R+3 ; la réalisation de carottage dans le local transformateur.

L'avenant n°2, d'un montant de + 7 115,00 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 4 543 104,43 € HT. Le cumul des avenants présentés à ce jour, d'un montant de + 53 264,90 € HT, représente une plus-value d'environ + 1,19% par rapport au montant initial du marché.

Pour le lot n°05, les modifications portent sur la modification des prestations de vidéosurveillance ; la suppression de 5 bornes IRVE (niveau 3), l'ajout de prises autolaveuse dans le local de stockage sous la rampe et les équipements électriques du bloc sanitaire ; la modification d'une borne IRVE, la mise en œuvre de grilles caillebotis dans le TGBT et l'ajout Firewall protection informatique.

L'avenant n°1, d'un montant de + 2 193,28 € HT, a pour effet de porter le montant du marché à 646 593,28 € HT, ce qui représente une plus-value d'environ + 0,34% par rapport au montant initial du marché.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions des projets d'avenants présentés, autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés concernés et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

DEL20240701_32 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération

Conformément à la décision du 25 septembre 2023, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les réunions du Conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 30 septembre 2024 se déroule à la Salle Polyvalente de Treize-Septiers située 2, rue Pierre Henri Gillot.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du lundi 30 septembre 2024 se déroulera Salle Polyvalente située 2, rue Pierre Henri Gillot à Treize-Septiers.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

1 – Décisions prises par le Bureau d'agglomération du 30 mai 2024 par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_04 du 12 février 2024)

N°	Objet de la décision	Vote
DEL20240530_01	Recours au personnel contractuel	A l'unanimité
DEL20240530_02	Cession à la SCI ABCN – ZA de l'Europe – Rocheservière	A l'unanimité
DEL20240530_03	Cession à l'entreprise Richard Faivre Maçonnerie – ZA La Trévoise – Montréverd	A l'unanimité
DEL20240530_04	Cession à la société CNF A3 – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée	A l'unanimité
DEL20240530_05	Cession à la société SCI JUMA – ZA Le Bordage – Cugand	A l'unanimité
DEL20240530_06	Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL ARVET – Montaigu-Vendée	A l'unanimité
DEL20240530_07	Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour le poste de Chef de projet Territoires d'Industrie	A l'unanimité
DEL20240530_08	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat	A l'unanimité
DEL20240530_09	Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée	A l'unanimité
DEL20240530_10	Servitude non aedificandi Avenue Villebois Mareuil – Montaigu-Vendée	A l'unanimité
DEL20240530_11	Convention de partenariat avec l'ESAT de Montaigu-Vendée	A l'unanimité
DEL20240530_12	Demande de subventions relative à l'étude du schéma directeur unique d'assainissement	A l'unanimité
DEL20240530_13	Travaux de création de pistes cyclables unidirectionnelles – Montaigu-Vendée	A l'unanimité
DEL20240530_14	Remboursement de l'abonnement au transport scolaire pour les familles inscrites sur le périmètre de Terres de Montaigu et de la Région Pays de la Loire	A l'unanimité
DEL20240530_01	Recours au personnel contractuel	A l'unanimité

2 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DEL20240212_03 du 12 février 2024) entre le 2 avril et le 24 juin 2024

N°	Date	Objet de la décision
DECCP_2024_021	05 avr. 24	Création d'une régie d'avances Direction de l'Action Culturelle
DECRE_2024_022	05 avr. 24	Travaux d'assainissement et d'aménagement Lotissement du stade (ALSH) Commune de Montréverd (85260)
DECRE_2024_023	05 avr. 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H006
DECRE_2024_024	05 avr. 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H007
DECRE_2024_025	05 avr. 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H008
DECAE_2024_026	05 avr. 24	Mise à disposition de vélos à assistance électrique
DECCP_2024_027	11 avr. 24	Printemps du Livre 2024 – Tarifs appliqués au bar Théâtre de Thalie
DECCS_2024_028	19 avr. 24	Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage
DECRE_2024_029	19 avr. 24	Avenant n°1 aux travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales et d'aménagements de voirie Rue du Moulin à la Bruffière
DECCS_2024_030	19 avr. 24	Tarifs 2024-2025 du Conservatoire Intercommunal de Musique
DECRE_2024_031	23 avr. 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H009
DECAE_2024_032	06 mai 24	Tarifs année scolaire 2024-2025 du service transport scolaire
DECCS_2024_033	15 mai 24	Tarifs Animation jeunesse - Eté 2024
DECDA_2024_034	25 avr. 24	Maison de la Rivière – Tarifs de la boutique 2024
DECDA_2024_035	07 mai 24	Tarifs des offres du site de la Maison de la Rivière via la marketplace Nature et Découvertes
DECRE_2024_036	07 mai 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H010
DECRE_2024_037	15 mai 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H011
DECRE_2024_038	15 mai 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H012
DECRE_2024_039	17 mai 24	Budget Zones d'activités économiques – Mise en place d'un emprunt
DECRE_2024_040	17 mai 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H013

DECCP_2024_041	24 mai 24	Printemps du Livre 2024 – Remboursement des frais de transport
DECRE_2024_042	05 juin 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H014
DECRE_2024_043	05 juin 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H015
DECRE_2024_044	05 juin 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H016
DECRE_2024_045	05 juin 24	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 24H017
DECRE_2024_046	05 juin 24	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une salle de sport et la construction d'une salle multi-activités au complexe sportif de Rocheservière
DECAE_2024_047	12 juin 24	Mise à disposition de la salle pédagogique de la Valorétrie
DECRE_2024_048	17 juin 24	Avenant n°1 aux Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) et d'aménagement de voirie rue Vincent Ansquer, ZA La Chardonnière à Treize-Septiers
DECPR_2024_049	19 juin 24	Piscine de la Bretonnière – Tarifs des cartes d'abonnement achetées avant la saison estivale
DECCS_2024_050	19 juin 24	Initiations aux gestes de premiers secours pour les plus de 60 ans

3 – Arrêtés du Président pris entre le 2 avril et le 24 juin 2024

N°	Date	Objet de l'arrêté
ARRCS_2024_014	05 avr. 24	Nomination du régisseur de la régie de recettes et d'avances de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage
ARRCP_2024_015	05 avr. 24	Nomination du régisseur et mandataire suppléant de la régie d'avances Direction de l'Action Culturelle
ARRAE_2024_016	19 avr. 24	Déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement Brioches Fonteneau dans le système d'assainissement de L'Herbergement
ARRAE_2024_017	19 avr. 24	Déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Etablissement FM Logistic dans le système d'assainissement de Montaigu-Vendée, Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRAE_2024_018	19 avr. 24	Ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision allégée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
ARRAE_2024_019	19 avr. 24	Ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
ARRAE_2024_020	19 avr. 24	Renonciation au transfert de la compétence de police de la publicité extérieure
ARRRE_2024_021	25 avr. 24	Délégation de signature à Raphaël GONNORD – Directeur des moyens techniques
ARRDA_2024_022	16 mai 24	Interdiction d'utilisation de bateau amorceur ou tout autre moyen nautique et aérien sur le Lac de la Chausselière à Montaigu-Vendée
ARRAE_2024_023	21 mai 24	Prescription de la modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes du Canton de Rocheservière
ARRAE_2024_024	21 mai 24	Prescription de la modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes Terres de Montaigu
ARRRE_2024_025	10 juin 24	Arrêté portant déport de M. Florent LIMOUZIN, 6ème Vice-président
ARRCS_2024_026	19 juin 24	Nomination du mandataire suppléant temporaire de la sous-régie d'avances Animation Jeunesse Saint-Hilaire-de-Loulay
ARRCS_2024_027	19 juin 24	Nomination du mandataire suppléant temporaire de la sous-régie d'avances Animation Jeunesse Boufféré

⇒ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Le Secrétaire de séance
Isabelle BLAINEAU



Le Président
Antoine CHEREAU

